FONDÉ EN 1910

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 108 MONTRÉAL, LE LUNDI 10 MAI 1993 65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

L'ENTREVUE

Diane Lavallée, présidente de la Fédération des infirmières

PAGE B -1

LE MONDE

Attaques sanglantes au Cambodge

PAGE B-3

LES ACTUALITÉS

Pietro Rizzuto fait ses pronostics

PAGE A-3

PERSPECTIVES

Y en aura pas de faciles

Avec les tulipes et les crocus, la saison des finales du hockey voir refleurir le style perspicace des savants analystes qui nous rappellent, fort à propos, que «le but de la *game*, c'est de la gagner».

Jean Dion

C'était en septembre 1987, pendant la finale du tournoi de la Coupe Canada. L'un des matches les plus palpitants de l'histoire du hockey allait se porter en deuxième période de prolongation. URSS 5, Canada 5, un tourbillon indescriptible de vitesse, d'élégance, de talent brut.

Indescriptible, comme dans «pas besoin de mots». On ouvre les yeux et on admire. Mais c'était sans compter deux vaillants «analystes» chargés de remplir les 15 longues minutes avant la reprise du jeu. Et l'un d'eux de laisser tomber à la question de l'autre: «On peut faire n'importe quelle prédiction possible!»

Il est vrai qu'à pile ou face, on risque toujours de voir la pièce retomber sur sa tranche...

Remarquez, on aurait aussi pu avoir droit aux propos *songés* de l'un des protagonistes de l'affrontement, duquel on eut certes appris la nécessité de continuer de travailler fort, de donner son 110 et de jouer pour le club, le tout dans le respect de l'adversaire qui les prend une par une, sachant qu'il n'y en a hélas! pas de faciles.

Dans l'univers du sport professionnel, on construit et on déconstruit les faits au rythme même où la rondelle voyage. Avec le résultat que les clichés et formules toutes faites tiennent lieu de dogmes, et que les vérités d'évangile d'hier sont remaniées au gré de la réalité d'aujourd'hui. Et cela, toujours en laissant supposer qu'«il fallait s'y attendre».

Qu'un valeureux athlète en sueur débite des banalités de vestiaire lorsqu'on lui brandit dix micros sous le nez au terme d'un effort surhumain, on ne peut pas vraiment se surprendre. Mais la question se pose: pourquoi diable y a-t-il ces dix micros?

Réponse: parce que les gens en veulent. Jos Public en redemande. Tout savoir sur ses gladiateurs sur patins, c'est son pain et son beurre. Alors, on va lui en donner. On va même lui offrir l'occasion, pendant des dizaines d'heures chaque semaine, de participer à cette «histoire dont vous êtes le héros». Le temps d'un appel, il va entrer dans la peau du grand manitou pour dire à un million d'auditeurs que, «dans son livre à lui», Machin devrait être échangé demain matin.

Et pour garder la discussion dans les bornes de la scientificité, on va lui fournir chaque jour 20 pages de données et d'avis pertinents, et l'encadrer d'experts qui, eux, savent de quoi ils parlent.

Pendant la récente série Canadien-Nordiques, et après, le paroxysme a été atteint. N'ayant plus sous la main les bonnes vieilles insultes d'antan, comme les deux camps avaient sagement résolu d'éviter toute déclaration susceptible de motiver — ah! quel concept important — l'adversaire, il fallait bien se rabattre sur le jeu lui-même pour alimenter le feu sacré.

Marquer un but est sans doute la meilleure façon «de revenir dans le match».

Et la valse à mille temps a commencé.

De tribunes téléphoniques en commentaires d'entracte, il n'y avait qu'à tendre l'oreille. N'importe qui aurait dès lors pu dégager au moins 38 points tournants dans «la bataille du Québec».

Apprendre que «le travail a raison du talent», sauf évidemment dans le cas des Penguins qui devront être éliminés par les Islanders ou perdre Mario Lemieux si la Flanelle veut revivre le miracle de 1986.

Prendre conscience que «marquer un but est le meilleur moyen de revenir dans le match».

Découvrir que «les matches impairs — on les avait oubliés, ceux-là — sont cruciaux dans une série».

Saisir que «l'objectif de la «game», c'est de la gagner».

Et après avoir assisté à des centaines de passes, de tirs, de hors-jeu, de reprises vidéo, de mises en échec, constater finalement que «les séries, c'est une nouvelle saison» et que, il fallait y penser, «tout est dans la tête».

Peut-être manque-t-on de discernement à l'égard de ces subtilités si on n'a jamais joué, dirigé une équipe ou été journaliste au plus haut niveau. Mais l'expérience est-elle nécessairement gage d'analyse éclairée? Un ex-entraîneur n'écrivait-il pas en toutes lettres, il y a trois semaines, que «le Canadien n'est pas de taille pour les Nordiques»?...

Peut-être prend-on tout cela trop au sérieux. On peut rétorquer après tout que le sport de salon est l'ultime refuge de la démocratie, où chacun est libre d'élucubrer à sa guise sans que cela porte à conséquence. On a bien le droit de rêver et de dire n'importe quoi.

N'empêche. Prenons le match de vendredi dernier entre Vancouver et Los Angeles. Gretzky entre en zone adverse. Il dirige une passe vers l'embouchure du filet, où se trouve son coéquipier Warren Rychel. C'est le but.

À la télé, un analyste, par ailleurs excellent, s'extasie devant l'extraordinaire intuition du 99, devant sa formidable capacité à rejoindre ses pairs pour des buts à l'emporte-pièce. De cela, on n'a jamais douté.

Sauf qu'à la reprise, on voit clairement que la «passe» de Gretzky dévie sur TROIS joueurs des Canucks avant de se retrouver dans le filet sans que Rychel ait même touché au disque.

L'analyste en question n'a jamais tempéré ses propos.

INDEX

Les Actualités	A3	Éditorial A6
Agenda culturel	B7	L'Entrevue B1
Annonces classées	B2	Idées A7
Avis publics	B4	Le Monde B3
L. Bissonnette	A6	Mots croisés B4
Culture	B8	Religions B2
Économie	A5	Les Sports B6

Météo

Passages nuageux

Max. 27

Détails en B4

PHOTO AP

Ce berger croate de Novi Travnik, en Bosnie-Herzégovine observe une trêve prudente: un oeil sur ses brebis un autre sur la mitrailleuse au cas où...

Un cessez-le-feu fragile semble tenir en Bosnie

Sarajevo (Reuter) — Le cessez-le-feu en vigueur depuis hier midi entre Musulmans et Serbes de Bosnie semble tenir, mais des combats n'en font pas moins rage entre Musulmans et Croates à Mostar, capitale de l'Herzégovine.

Des observateurs militaires de l'ONU sont arrivés hier dans l'enclave musulmane de Zepa, en Bosnie orientale. Dans leur premier rapport, ils ont dit avoir trouvé dix cadavres dans une mosquée et deux personnes grièvement blessées dans une cave. Le cessez-le-feu, signé samedi, semblait être respecté.

D'autre part, 108 casques bleus ont quitté Sarajevo pour Zepa afin d'y procéder à sa démilitarisation, conformément à un accord conclu samedi par les chefs militaires musulman et serbe.

À propos de Mostar, des responsables de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) ont rapporté que 400 civils environ avaient été obligés de fuir. Sous escorte militaire croate, dix autobus bondés, transportant en majorité des femmes et des enfants — musulmans apparemment — ont quitté la ville où les combats ont provoqué de nombreux incendies.

Depuis le début de la guerre civile en Bosnie-Herzégovine, Mostar se trouve sous commandement militaire croate et abrite une importante caserne du Conseil de défense croate (HVO).

L'ONU a lancé un appel au gouvernement croate pour qu'il arrête le carnage. Le général Lars-Eric Wahlgren, commandant de la FORPRONU pour l'ensemble de l'ex-Yougoslavie, a dit que ces combats avaient débuté par

VOIR PAGE A-8 : **BOSNIE**

Paul Dejean au *Devoir*

«Haïti est le grain de sable dans les ordinateurs du Pentagone et de la Maison-Blanche»

SYLVIANE TRAMIER
LE DEVOIR

Alors que les négociations pour dénouer la crise haïtienne semblent marquer le pas, un livre vient de paraître qui en appelle à l'opinion internationale et qui met en demeure «les organisations internationales de faire le travail pour lequel elles ont été créés», dit son auteur, Paul Dejean.

De passage à Montréal pour lancer son livre *Haïti: alerte, on tue* (Éditions du CIDIHCA), M. Dejean, bien connu ici pour avoir animé de 1972 à 1986 le Bureau de la Communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal, a parlé au DEVOIR de son impatience devant les «atermoiements de Bill Clinton».

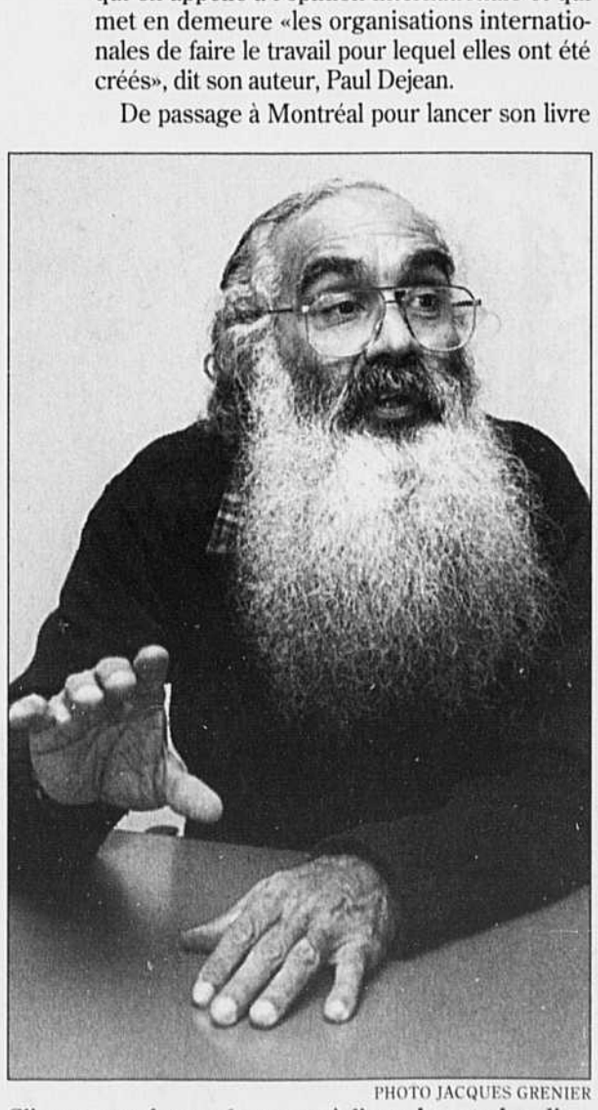

PHOTO JACQUES GRENIER

Clinton prend trop de temps à livrer la marchandise, affirme Paul Dejean.

«Il prend trop de temps pour livrer la marchandise. Haïti est pourtant la crise politique la plus facile à dénouer. La crise haïtienne n'est pas une crise comme en Yougoslavie où des parties de la population s'affrontent. En Haïti, il y a en réalité une guerre que les militaires et leurs associés livrent à la société civile. Ce n'est pas une guerre civile, c'est une guerre contre les civils.»

Dans son livre, Paul Dejean verse un certain nombre de pièces au dossier déjà épais de l'histoire récente d'Haïti, depuis le coup d'Etat militaire qui a renversé le président Aristide le 30 septembre 91 jusqu'à la mi-mars 93. Il assemble divers documents, lettres, déclarations, témoignages qui éclairent les positions, les réactions et le rôle de chacun dans le coup d'Etat et au cours des 18 mois qui ont suivi: l'Eglise haïtienne, les organisations internationales comme l'OEA et l'ONU, les parlementaires et les politiciens haïtiens, et surtout les États-Unis.

Pour le Vatican, la théologie de la libération est encore pire que le communisme

«Haïti est le grain de sable dans les ordinateurs du Pentagone et de la Maison-Blanche», dit M. Dejean. «Dans l'optique de l'administration américaine, Haïti est un déviant par rapport à ce qu'elle a décidé pour l'Amérique latine.»

Selon M. Dejean, Haïti a constamment résisté au cadre que les Etats-Unis ont cherché à lui imposer. Et plus particulièrement quand la population haïtienne a porté au pouvoir, dans des élections démocratiques, le «mauvais candidat», le père Jean-Bertrand Aristide.

Inacceptable aux yeux de Washington comme à ceux du Vatican, car «le prétexte religieux sert en Amérique latine à empêcher que les peuples latino-américains ne basculent dans ce qui est pire pour le Vatican que le communisme, c'est-à-dire la théologie de la libération», dit Paul Dejean.

VOIR PAGE A-8 : **DEJEAN**

Le prochain front: l'école anglaise

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

À moins d'un revirement spectaculaire, le cas de l'affichage commercial semble une affaire à peu près réglée aux yeux du gouvernement. Mais s'ouvre déjà, par la volonté et la persévérance de la communauté anglophone, le prochain front du combat linguistique, celui de l'école anglaise.

Les Libman, Keaton et Chambers l'ont dit: ils sont déçus du projet de loi 86 à l'égard de l'accès à l'école anglaise et incitent la communauté anglophone à maintenir la pression.

«La communauté ne va jamais lâcher le morceau», a déclaré au DEVOIR la présidente du groupe de travail sur le réseau scolaire anglophone, la chancelière de l'Université McGill, Mme Gretta Chambers.

Ce comité avait recommandé l'an dernier que les immigrants provenant de pays anglophones soient autorisés à fréquenter l'école anglaise au Québec. Il lançait un

VOIR PAGE A-8 : **FRONT**

LA COURSE AU LEADERSHIP CONSERVATEUR

Plutôt discrets, les délégués

CHANTAL HÉBERT
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Ils ont désormais un nom et un visage, mais les préférences d'un nombre imposant des quelque 3850 militants conservateurs qui choisiront un successeur à Brian Mulroney à la mi-juin sont encore relativement opaques.

Les candidats conservateurs se retrouvent devant un bloc sans précédent de militants qui ne peuvent ou ne veulent pas dire qui ils entendent appuyer au congrès.

Sur papier, la favorite de la course, Mme Kim Campbell, finit tout de même la chasse aux délégués largement en avance.

Les minces espoirs du ministre Jean Charest de la rattraper reposent presque exclusivement sur sa capacité de rallier l'essentiel des délégués actuellement non-alignés d'ici le congrès. En comparant des relevés indépendants et ceux des divers camps, tout indique en effet que pas moins de 20%, et peut-être autant qu'un tiers, des militants choisis dans les 295 circonscriptions du pays depuis trois semaines n'ont pas fait de choix définitif. «C'est presque insensé», commentait à ce sujet, la semaine dernière, un membre de l'entourage du ministre Jean Charest.

Insensé en effet, car, de l'avis de tous les vétérans de ce type d'événements, une telle proportion de délégués dont les intentions ne sont pas déclarées défie les calculs conventionnels.

VOIR PAGE A-8 : **DÉLÉGUÉS**

Les recteurs approuvent la réforme des cégeps

PC ET LE DEVOIR

La réforme de l'enseignement collégial reçoit l'appui des recteurs des universités du Québec, qui estiment qu'elle répond à plusieurs des améliorations souhaitées à la formation au cégep.

C'est ce qu'indique la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) dans un mémoire qu'elle présentera cette semaine en commission parlementaire à Québec.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science tient une seconde commission parlementaire pour entendre les commentaires des organismes intéressés. Son projet de réforme de l'enseignement collégial avait été dévoilé le 6 avril dernier, après une première commission parlementaire.

Essentiellement, le mémoire de la CREPUQ souligne que les conditions sont réunies pour que le diplôme d'études collégiales «soit reconnu comme l'attestation fiable d'une formation de qualité et propre à ce niveau d'enseignement».

Le président de la CREPUQ et recteur de l'Université

VOIR PAGE A-8 : **RECTEURS**

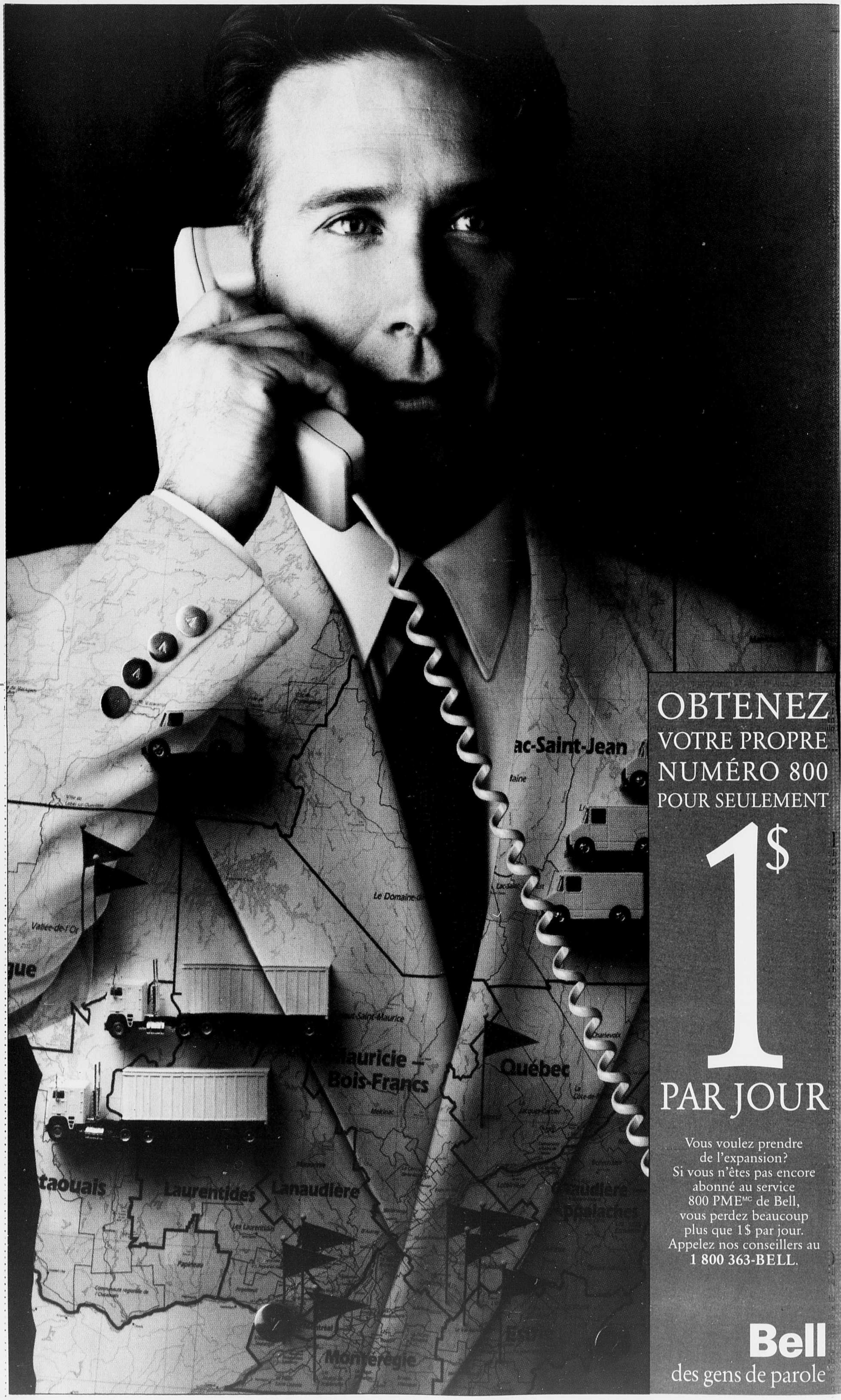

OBTENEZ
VOTRE PROPRE
NUMÉRO 800
POUR SEULEMENT

1$

PAR JOUR

Vous voulez prendre
de l'expansion?
Si vous n'êtes pas encore
abonné au service
800 PME^MC de Bell,
vous perdez beaucoup
plus que 1$ par jour.
Appelez nos conseillers au
1 800 363-BELL.

Bell
des gens de parole^MD

Pietro Rizzuto au DEVOIR

Les Québécois voteront encore «du bon bord»

L'engouement pour le Bloc québécois s'éclipsera avec les élections

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Avec l'approche des élections générales s'éclipsera l'engouement de l'électorat pour le Bloc québécois, croient les libéraux fédéraux. Le temps venu, les Québécois voteront pour celui qui a le plus de chances de former le gouvernement et préféreront alors Jean Chrétien à Lucien Bouchard, prédit le sénateur Pietro Rizzuto.

Le raisonnement du président de la commission électorale du PLC-Québec est fondé sur la prémisse selon laquelle les Québécois ont toujours voté du bon bord, que leur choix a traditionnellement été guidé par le souci d'être représentés au sein du gouvernement fédéral.

Dans une entrevue au DEVOIR, M. Rizzuto a d'ailleurs confié que lors de la prochaine campagne électorale, le slogan de l'aile québécoise du PLC tentera d'exploiter ce réflexe collectif et référera à cette notion de l'équipe gagnante. «Est-ce que les Québécois vont voter en faveur de candidats qui promettent d'aller parler de souveraineté à la Chambre des communes, ou pour des candidats susceptibles d'être en position de régler leurs problèmes. Même s'ils ressentent certains sentiments à l'endroit de Lucien Bouchard, ils savent qu'il ne pourra jamais régler leurs problèmes. Il n'en aura pas les pouvoirs. Ils vont vouloir voter d'abord pour un gouvernement».

C'est dans cette optique, que les libéraux fédéraux entendent miser sur l'attrait de l'équipe. Tout en insistant sur la qualité de leur programme, ils axeront leur publicité électorale sur le fait que la nouvelle fournée de candidats est constituée de nombreux ministrables. «Notre stratégie? Faire le procès du gouvernement et démontrer qu'on a une équipe qui peut améliorer la situation économique».

Une équipe d'âge moyen

À ce jour, le PLC-Québec a choisi 38 candidats et il aura tenu une quinzaine d'autres conventions avant la fin du mois de mai. Une équipe d'âge moyen notamment caractérisée par la forte représentation féminine(plus de 25%) et par le degré relativement élevé de scolarité. On y trouve un seul candidat dans la vingtaine, six dans la trentaine, 11 dans la quarantaine, 10 dans la cinquantaine et quatre dans la soixantaine. On y compte trois doctorats, 15 baccalauréats, neuf maîtrises et seulement cinq candidats qui ne sont pas allés plus loin que le cégep.

Dans les visées électorales du PLC-Québec, le Bloc représente une menace difficilement mesurable, alors que Parti conservateur constitue encore une énigme. Reconnaissant que Kim Campbell a de fortes chances d'être élue à la tête des conservateurs, le sénateur Rizzuto tire une analyse optimiste du nouveau contexte politique qui se dessine. À son avis, les journalistes ont fabriqué de toutes pièces à Kim Campbell un piédestal qui est en voie de s'écrouler. «Plus ça va aller, plus elle va décevoir». Selon lui, la lutte à trois qui s'annonce aura pour principale conséquence de diviser les voix et favoriser le Parti libéral, «qui passera en les deux autres», dans plusieurs régions rurales. Sur ce nouvel échiquier, le PLC compte faire élire entre 40 et 50 députés du Québec.

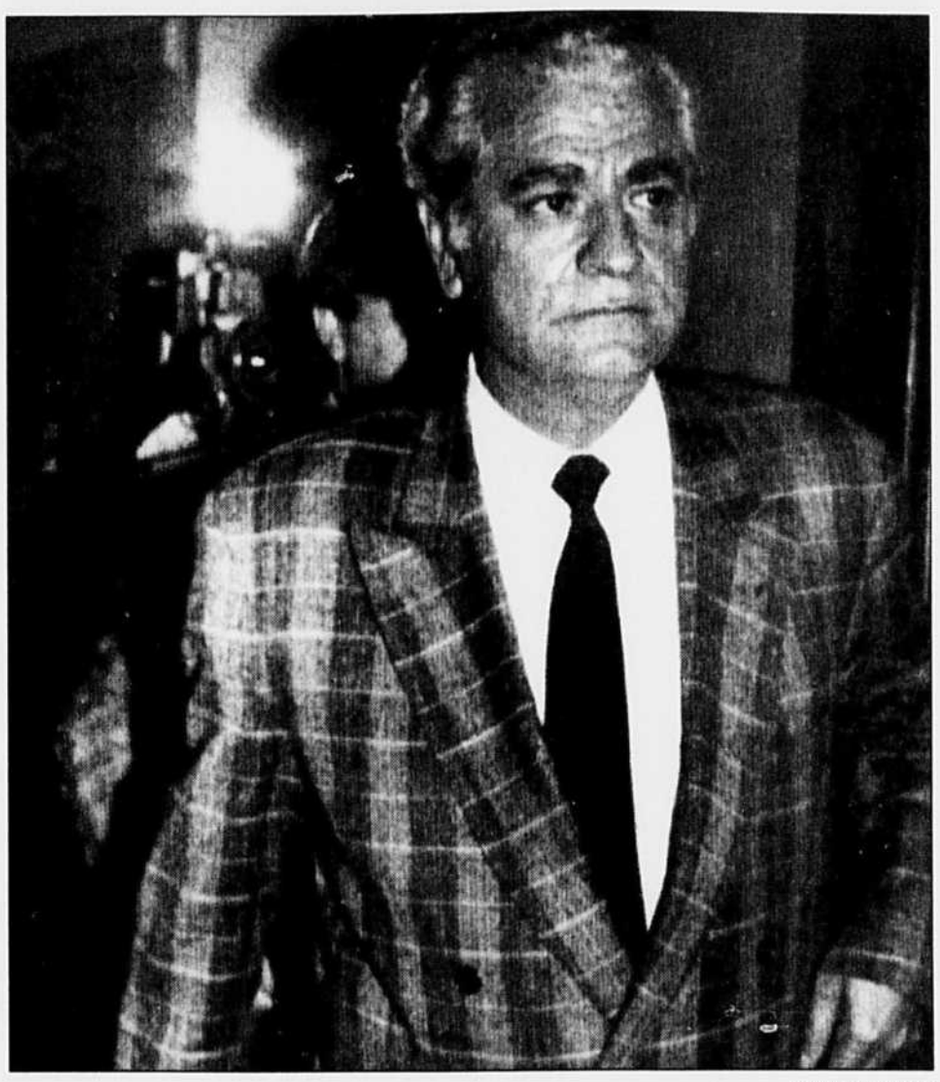

PHOTO ARCHIVES

Pietro Rizzuto: «Notre stratégie ? Faire le procès du gouvernement.»

Et il y a Jean Chrétien, en qui Pietro Rizzuto voit un grand chef politique, dont l'expérience et l'esprit combatif sauronqui faire mentir ses dénigreurs(les journalistes) en campagne électorale. «Il a dirigé sept ministères et personne n'a pu attaquer sa compétence, ni son intégrité. Il sait que bien des gens doutent de lui et il va faire beaucoup pour regagner la confiance des Québécois».

Au cours de cette entrevue, le sénateur Rizzuto a été amené à donner sa version relativement à l'information publiée par LE DEVOIR et voulant qu'il ait promis que le PLC ne ferait que de la figuration dans Laval-Est aux prochaines élections, si le député conservateur Vincent Della Noce mettait sa redoutable machine électorale au service de son frère, Jean Rizzuto, candidat à la mairie de Laval.

«C'est complètement faux», a répliqué le sénateur indigné. «Ce serait trahir les libéraux qui me font confiance, que d'aller collaborer avec un autre parti politique. Mon frère a décidé d'aller à la mairie, c'est son droit, mais c'est à lui de faire sa campagne. Je ne suis pas ici pour servir mon frère. C'est une question de dignité et de respect».

Débarque sans le sou

Pietro Rizzuto n'est pas un sénateur comme les autres. C'est un personnage. Débarqué en 1955 au Québec, sans le sou ni métier, il a trimé dur. D'abord transporteur de briques, puis poseur d'asphalte, il a été promu contremaître. Début des années '60, il a fondé sa propre entreprise, «L'interstate», et s'est mis à recherche de contrats de pose de bitumineux et de voirie. Un jour, la ville de Montréal et l'Université de Montréal ont eu recours à ses services. Il était lancé. Plus tard, il a diversifié ses activités dans d'autres secteurs, comme l'immobilier et la gestion des centres commerciaux. Aujourd'hui, c'est un riche homme d'affaires.

En 1972, il est devenu président de la Fédération des associations italiennes du Québec. Il s'est rapidement imposé comme le plus influent leader de la communauté italo-québécoise. Déjà à l'époque, il était préoccupé par la question linguistique et ne perdait jamais une occasion de défendre le point de vue des Italo-Québécois. Ce qui lui a valu les félicitations publiques de l'ancien premier ministre René Lévesque, qui lui a rendu visite au début de la campagne électorale de 1976 pour l'inviter à porter la bannière du PQ. Invitation qu'il a déclinée. C'est finalement Pierre Trudeau qui l'a recruté en le nommant au Sénat.

Longtemps défenseur de la clause nonobstant, Pietro Rizzuto se fait plus prudent aujourd'hui quand on l'invite à se prononcer sur le projet de loi Ryan, qui réintroduit le bilinguisme dans l'affichage. Il fait valoir qu'un porte-parole d'un parti fédéral n'a pas à intervenir sur une question de compétence provinciale.

En guise de conclusion à cette entrevue, le sénateur Rizzuto ajoute: «Je suis pour un Québec où on peut travailler et vivre en français».

À vous faire grimper aux arbres

DANNY VEAR
LE DEVOIR

Les racines d'un érable argenté ont causé de tels dégâts aux tuyaux d'égouts d'un triplex du plateau Mont-Royal que Montréal devra débourser un montant de 9121$ pour en dédommager les trois propriétaires.

La Cour du Québec a condamné la Ville — propriétaire de l'arbre — à rembourser ces propriétaires, Germaine Monette, Yolande et Richard Joubert, pour les travaux de réparation qu'ils ont dû entreprendre à la suite du bris de leur égout privé.

C'est en mai 1989 que les propriétaires constatent que leur égout privé est brisé: de fortes odeurs se répandent dans leur immeuble. Une entreprise spécialisée dans le nettoyage de conduites souterraines est aussitôt appelée sur les lieux.

Les employés de Drainclair les informent qu'une grande quantité de racines ont obstrué leur renvoi d'égout jusqu'à son raccordement à l'égout public. Selon les Joubert, des racines, il y en avait partout. «Proliférantes», elles ont dû être sectionnées.

Des travaux ont lieu entre le 29 mai et le 31 août 1989. Une fois ceux-ci terminés, les propriétaires se sont tournés vers les tribunaux pour exiger des dédommagements que Montréal ne voulait pas leur accorder.

Dans sa décision, le juge de la Cour du Québec, Lucien Dansereau, explique que la responsabilité du propriétaire de l'arbre, soit Montréal, est présumée. En conséquence, écrit-il, des dédommagements sont accordés puisque les propriétaires de l'immeuble ont établi «de façon vraisemblable» la preuve que le bris d'égout a été causé par les racines de l'arbre.

La Cour a accordé une compensation symbolique de 100$ à Yolande Joubert en raison des odeurs nauséabondes que sa mère et elle ont dû subir pendant plus d'une semaine. Quelque 1500$ ont également été accordés en guise de compensation pour les expertises d'un plombier. Enfin, la Cour a octroyé aux malheureux résidents 7521$ à titre de dommages matériels.

Devant le tribunal, Montréal avait soutenu qu'elle ne pouvait être tenue responsable de ces problèmes. Les tuyaux de l'immeuble étaient vétustes: leur installation remontait au début des années 20.

Devant le tribunal, Montréal a fait appel aux témoignages de deux experts, dont un ingénieur, qui a comparé les racines des érables argentés du Mont-Royal... avec celles des érables argentés de la rue Fabre, sur le plateau Mont-Royal. La Cour du Québec a jugé cette comparaison insatisfaisante.

Les alcooliques sont déprimés

Cap-de-la-Madeleine (PC) — Même si la situation économique n'a pas entraîné une hausse du nombre d'alcooliques au Québec, elle a tout de même favorisé une augmentation de l'agressivité et de la déprime chez les gens souffrant d'alcoolisme. En fait, ces derniers ne savent plus à quel saint se vouer pour faire face aux difficultés de la vie.

Les rechutes sont donc de plus en plus fréquentes. «Ils ont besoin de s'accrocher à quelque chose pour survivre mais ils ne voient pas de portes de sortie», a affirmé Walter, vice-président du Congrès provincial des AA qui avait lieu vendredi et samedi à Cap-de-la-Madeleine. Il n'y a pas, rappelle-t-on, beaucoup d'alcooliques qui abandonnent leurs luttes contre l'alcool.

Stablex veut élargir son mandat

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

La compagnie Stablex de Blainville, le seul éliminateur officiel de déchets toxiques inorganiques du Québec, a demandé, il y a deux mois, au ministère québécois de l'Environnement de traiter et enfouir 60 000 tonnes métriques de terres contaminées avec des produits organiques, comme des huiles, graisses, phénols, etc.

Stablex détient depuis le début des années 80 un permis l'autorisant à traiter et à neutraliser 100 000 tonnes par année de déchets dangereux inorganiques. On retrouve notamment dans la famille des inorganiques les métaux lourds de toute sorte, comme le plomb, le cadmium, l'arsenic, etc.

Cette compagnie, après avoir failli fermer ses portes, au début, faute de clients québécois en raison du laxisme dans l'application de la loi s'est refait une santé en important des États-Unis 60% de sa production. Elle a même été achetée, depuis, par le groupe américain Concord.

Après avoir confirmé hier soir au DEVOIR la demande de Stablex, le cabinet du ministre de l'Environnement devait préciser que M. Pierre Paradis décidera dans quelques semaines si cette modification au procédé, alors jugé incompatible avec les produits organiques, allait faire l'objet d'une consultation par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

C'est cet organisme qui a proposé de donner le feu vert à ce projet au début des années 80 après une des audiences les plus mémorables de son histoire. L'éthique de la consultation publique, sinon la lettre de la loi, veut qu'un projet issu d'une consultation publique y retourne s'il doit être profondément modifié.

La demande formulée par Stablex, il y a environ deux mois, ne hausserait pas sa capacité globale de 60%. La compagnie ne demande pas d'augmenter son permis pour les déchets dangereux inorganiques, mais uniquement pour les «organiques».

Le procédé Stablex se divise en deux grandes étapes. D'abord on transforme les toxiques inorganiques sous une forme chimique moins dangereuse. Ainsi neutralisées, les nouvelles molécules sont introduites dans un ciment chimiquement très stable, d'où son nom de Stablex, que l'on coule dans d'immenses cellules imperméables où il est censé dormir pendant des dizaines de génération.

La compagnie a commencé, il y a quelques années, à accepter des terres contaminées par des huiles et graisses, contenant des inorganiques, un marché en pleine expansion.

C'est alors que les problèmes ont commencé. La compagnie et Québec ont interprété différemment la norme de 5% d'organiques, qui lui fut finalement concédée. La compagnie respectait ce pourcentage dans son produit fini alors que pour Québec, c'était un pourcentage à respecter dans le produit brut.

La compagnie fut accusée et condamnée pour n'avoir pas respecté cette norme et n'avoir pas comptabilisé la terre contaminée dans son quota annuel de 100 000 tonnes.

Québec ne peut pas imposer à Stablex, expliquait hier l'attachée de presse du ministre Paradis, Mme Sylvie Marier, une étude d'impacts et une audience publique car la terre contaminée, visée par sa demande, n'est pas un déchet dangereux au sens de la loi. Du moins pas encore et cela, malgré les recommandations de la commission Charbonneau...

Il s'ensuit que si le ministre impose une discussion publique à ce projet, ce sera, a précisé Mme Marier, en vertu de son pouvoir d'enquête général et non en vertu du règlement sur l'évaluation des impacts environnementaux.

Du côté des citoyens de Blainville et de certains fonctionnaires, on voyait les choses autrement.

«Un changement aussi important, qui touche la nature même du procédé Stablex, remet en question une des conditions fondamentales imposée par le décret initial: ce décret autorisait un projet dont les organiques étaient absents. Il ne faut pas oublier que Stablex avait présenté avant les audiences un projet de traitement simultané des organiques et des inorganiques, qui avait été rejeté par Québec. Elle tente de faire maintenant ce qu'elle n'a pu faire alors et le gouvernement se laisse tordre doucement le bras», explique un fonctionnaire bien au fait du dossier.

«Pour les citoyens qui vivent à côté de ce projet, explique pour sa part M. Michel Arcand, un des membres du comité de vigilance de Stablex, c'est une question de droits et de transparence envers la population de Blainville.» M. Arcand est d'autant plus surpris de cette demande d'augmenter de 60% la capacité de Stablex que la compagnie avait répondu à des citoyens, qui évoquaient cette hypothèse en décembre dernier, qu'il n'en était pas question!

Huit adolescents meurent sur la route

Caledon (PC) — Une randonnée nocturne a coûté hier la vie à huit adolescents ontariens, à la suite d'une collision frontale entre deux voitures sur une route de campagne du nord-est de Toronto.

En fin de journée hier, la police n'avait pas encore identifié avec certitude toutes les victimes, parce que le brasier avait rendu certains corps méconnaissables, mais croyait savoir de qui il s'agissait. Autant de tristes nouvelles à communiquer aux parents de cette localité située au nord-est de Toronto le jour de la fête des Mères.

«C'est horrible pour les familles et croyez-moi, c'est aussi horrible pour les policiers», a déclaré l'agent Bill Soul de la police provinciale de l'Ontario. Il a indiqué que quatre jeunes se trouvaient à bord d'une petite Plymouth qui a tenté de doubler une Monte Carlo, voiture beaucoup plus grosse, à un endroit où le dépassement était interdit, soit sur un tronçon particulièrement sinueux de la route. La Plymouth a heurté de plein fouet une Pontiac venant en sens inverse et a explosé sous l'impact, tuant sur le coup les quatre occupants et trois des six passagers de la Pontiac. Puis, la Monte Carlo s'est emboutie à toute allure dans les carcasses en flammes.

Un quatrième occupant de la Pontiac est décédé plus tard à l'hôpital, des suites de ses blessures. L'un des deux survivants de l'accident, hospitalisé près d'Orangeville, est toujours dans un état grave. L'autre personne a été transportée dans un hôpital de Toronto souffrant de blessures à la tête et son état est critique.

Le feu a rendu les corps des quatre passagers de la Pontiac méconnaissables. L'agent Soul a précisé que certaines des victimes de la Pontiac n'avaient aucun papier d'identité sur eux. Il a ajouté que l'alcool pourrait être une des causes de l'accident. Des témoins ont affirmé qu'un carton de bière avait été retiré de l'une des voitures.

Je suis patient
Tu es patient
Il est patient...

Nous sommes
Infirmières!

ON A BESOIN DE VOTRE PRESSION

D'ici le premier juin, plus d'un million de Québécoises et de Québécois recevront les soins attentifs de quelque 44 000 infirmières du Québec. Il faut du **coeur** pour être infirmière. Du **coeur** tout court, mais surtout du **coeur à l'ouvrage. Il faut savoir se tenir debout.**

Les infirmières veulent négocier avec le gouvernement. Elles ont besoin de votre pression, de la pression que vous pouvez exercer auprès du gouvernement pour négocier les conditions de travail qui leur permettront de vous offrir de meilleurs soins. Appuyez les infirmières dans leurs **négociations** pour votre **santé**.

Composez sans frais le
1-900-645-SANTÉ
7 2 6 8

Votre appel sera automatiquement mis en mémoire et compilé.

FEDERATION DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS DU QUEBEC

CLICHÉ RÉPÉTÉ À ÉCLAIRAGE DIFFÉRENT, EN RAISON DU TEXTE MAL IMPRIMÉ

Projet de loi 86

Ryan s'affiche difficilement

JEAN DION
LE DEVOIR

Claude Ryan assure que le gouvernement dont il fait partie est «tout à fait ouvert» à des modifications au projet de loi 86 rétablissant le bilinguisme dans l'affichage commercial. Mais il ajoute du même souffle que la contestation publique déjà engagée sur la question est peu susceptible de le faire changer d'avis.

Le ministre souhaite un débat «vigoureux».

En entrevue à l'émission *Aujourd'hui dimanche*, sur les ondes de Radio-Canada, le ministre responsable du dossier linguistique a livré ce message ambivalent, hier.

«Je souhaite un débat vigoureux, a-t-il dit. Mais les orientations que nous avons inscrites dans le projet de loi ont fait l'objet de très abondantes consultations préalables. Et je ne pense pas qu'elles seront changées par l'orientation ou la teneur du débat public.

«Cependant, toutes les améliorations qu'on voudra proposer seront examinées avec beaucoup d'attention. Et je compte que la discussion rationnelle du projet de loi nous permettra de l'améliorer encore. Nous sommes tout à fait ouverts de ce côté.»

Toutefois, si modifications il y a, il ne faut pas s'attendre à ce qu'elles viennent du Parti québécois, de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ou du Mouvement Québec français, a donné à entendre M. Ryan: «Les dénonciations à l'emporte-pièce et les mensonges que j'ai entendus, même sur le parquet de l'Assemblée nationale, ne nous impressionneront aucunement.»

Le ministre s'est par ailleurs défendu de vouloir procéder essentiellement par voie réglementaire pour remanier la Charte de la langue française, même s'il convient que toutes les dispositions relatives à l'affichage seront traitées de cette manière.

Pénible période

«Les changements substantiels que nous apportons seront dans la loi, excepté pour l'affichage. Mais cela est déjà dans la loi 101 actuelle. Tout ce que nous ajoutons, c'est que c'est le gouvernement qui concevra les règlements, et non plus l'Office de la langue française, ce qui est tout à fait logique», a-t-il noté.

Sur les affiches publicitaires situées hors des lieux des commerces, M. Ryan s'est dit disposé à faire «tout ce qui est raisonnablement possible» pour respecter la volonté du dernier conseil général de son parti, qui penchait fortement en faveur de l'unilinguisme français.

«Nous allons concevoir un projet de règlement qui sera soumis au tamisage de la discussion publique, et qui sera ensuite mis en application. Si des gens veulent le contester, ils pourront le contester par les voies ordinaires», a-t-il souligné, précisant qu'il était encore trop tôt pour déterminer si Québec devra avoir recours à la clause nonobstant pour valider la loi 86.

Enfin, le ministre a rappelé la période «très pénible» qui avait entouré l'adoption de la loi 178. Il s'est dit toujours en accord avec son principe, tout en notant que «les idées sont devenues plus claires» qu'en 1988.

«A l'époque, nous avons pensé sincèrement qu'on pouvait dissocier le discours commercial de la liberté d'expression. Et je pense la même chose encore aujourd'hui, dans une large mesure. Mais je constate que l'opinion juridique et judiciaire qui a eu à s'exprimer là-dessus ne partage pas cette opinion. Or, on est là pour tenir compte de l'état du droit en ce moment. Ce sera peut-être différent dans 25 ou 50 ans», a-t-il dit.

Des médecins s'inquiètent de la qualité de la formation des techniciens ambulanciers

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

La qualité de la formation des techniciens ambulanciers d'Urgences Santé est remise en question par un nouvel organisme, la Coalition en faveur des soins spécialisés pré-hospitaliers, qui regroupe des médecins et des élus de la région montréalaise.

«Dans les métropoles nord-américaines, ce sont les "para-médics" qui représentent le standard habituel», explique Sandra Clarke, directrice de la Fondation des soins avancées en urgence coronarienne, un organisme pan-canadien, et responsable de la nouvelle coalition.

«Mais alors que les ambulanciers de Toronto reçoivent une formation de 1500 heures, les techniciens de Montréal recevront une formation trop minimale, qui équivaut à la formation américaine en milieu rural !», soutient-elle.

Dans le cadre de la réforme actuellement en cours à Urgences Santé, on retire actuellement les médecins des ambulances et on prévoit dans les prochaines semaines améliorer la formation des ambulanciers pour prendre la relève, les médecins se consacrant plus à un rôle d'encadrement.

La Coalition ne comprend pas pourquoi on n'offre aux techniciens qu'une formation en défibrillation alors qu'ailleurs en Amérique du Nord, la défibrillation fait partie des soins immédiats en réanimation qui peuvent être pratiqués par presque tous les citoyens.

Aux Etats-Unis et dans 53 villes canadiennes, ajoute la Coalition, les techniciens ambulanciers reçoivent une formation beaucoup plus spécialisée, qui comprend, par exemple, la prise en charge spécialisée par voie aérienne, l'intraveinothérapie et la pharmacothérapie.

Selon la coalition, les citoyens de Montréal et de Laval seront bientôt dans une situation précaire face aux urgences médicales sur la route et sans une action rapide, des vies pourraient être perdues.

Le nouvel organisme regroupe des médecins de certains hôpitaux, le Dr Doug Watzenberg d'Urgences Santé, des élus municipaux comme Glenn Nashen de Côte-Saint-Luc. Mme Clarke ajoute qu'une dizaine de municipalités ont adopté une résolution d'appui au mouvement, dont La Salle, Verdun et plusieurs municipalités de l'Ouest de l'île.

En février dernier les médecins omnipraticiens s'inquiétaient d'être écartés du processus de réforme d'Urgences Santé. Le retrait des médecins sur la route et la nouvelle formation des techniciens représente une étape cruciale de la réforme entreprise par Marc-Yvan Côté il y a deux ans pour améliorer la performance d'Urgences Santé.

Ainsi, Urgences Santé avait procédé l'été dernier à la séparation des appels urgents des appels non-urgents, en profitant de la mise en place de la ligne Info-Santé pour désengorger ses urgences.

Urgences Santé adoptait également un nouveau système de triage des appels, qui a suscité beaucoup de résistances de la part des infirmières, celles-ci soutenant être plus en mesure de juger de la gravité des appels que le personnel utilisant un procédé plus «mécanique» basé sur des questions standard très précises.

Ces changements sont appuyés par un important processus d'informatisation des appels et de répartition des ambulances, processus qui doit se poursuivre pendant deux ans.

Pingres, les Québécois doivent réapprendre ce qu'est la générosité

DANNY VEAR
LE DEVOIR

Donateurs les plus pingres au Canada, les Québécois doivent réapprendre ce qu'est la générosité, croit Thérèse Gaudry, co-présidente du premier congrès de l'Association des professionnels en gestion philanthropique qui a commencé hier à Québec.

«Ils doivent replacer leurs priorités», a-t-elle dit.

Selon elle, les Québécois, élevés dans une «mentalité d'État providence», croient encore que le gouvernement viendra régler les problèmes de la communauté. «Ils doivent comprendre que l'Etat a ses limites», a affirmé Mme Gaudry, également présidente de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

En 1991, les Québécois ont effectué des dons de 400 millions$, selon des données de Statistique Canada. Mesure révélatrice, le don médian des individus s'élevait à 130$ à travers le Canada. Au Québec, il était de 80$, soit le plus faible au pays. La province la plus généreuse était Terre-Neuve: le don médian y était de 230$.

Les dons stagnent

Selon Mme Gaudry, les organismes de charité sont les mieux placés pour répondre aux besoins pressants de la communauté. Toutefois, ils ne savent pas toujours comment s'y prendre. D'où l'importance des professionnels de la levée de fonds, explique-t-elle.

Lors de leur premier congrès qui se termine demain, quelque 150 professionnels de la philanthropie discuteront de techniques de levée de fonds, des normes et d'un code de déontologie de la pratique philanthropique. «Les gens sont sollicités de partout. Ils doivent savoir qu'ils ont affaire à des professionnels», a dit Mme Gaudry. Au Québec, quelque 1000 personnes s'occuperaient de récolter des fonds au moins la moitié de leur temps de travail, selon l'Association.

Depuis quelques années, les dons totaux des Québécois stagnent. Ils sont cependant de plus en plus sollicités par un nombre croissant d'organismes. «Les Québécois donnent beaucoup aux événements à la mode; ils devraient mieux choisir à qui ils donnent leur argent», a-t-elle ajouté.

«Il y a de plus en plus de monde au buffet de la philanthropie mais les ressources restent les mêmes. On veut du théâtre, on veut des musées, on veut des maisons pour sidéens et pour les femmes battues. Peut-être devra-t-on apprendre à "prioriser" nos choix ?», a-t-elle dit.

Jusqu'à demain, les professionnels de la philanthropie tenteront de répondre à ces questions.

St-Jean poursuit Séguin

LE DEVOIR

André St-Jean, ce fonctionnaire qui a reçu 300 000$ en salaire depuis trois ans à ne rien faire, entend poursuivre son ancien supérieur, l'ex-ministre du Revenu Yves Séguin, pour diffamation.

Selon M. St-Jean, qui a accordé hier une entrevue exclusive à l'émission *L'événement* du réseau TVA, il a été impossible de lui trouver un poste dans la fonction publique parce que sa «réputation était perdue». Il soutient que le grand responsable de cette situation est Yves Séguin, qui aurait «sali sa réputation» et qui l'aurait fait passer pour un «dangereux péquiste qui coulait des documents».

Interrogé par le journaliste de TVA, Yves Séguin a rétorqué que les propos de M. St-Jean représentaient plutôt «une diffamation à mon égard».

En 1989, André St-Jean a été nommé à la Commission des services juridiques mais son patron d'alors, Yves Lachapelle, maintenant président de la Commission des droits de la personne, a fait part de ses objections au ministre Gil Rémillard. Après de multiples appels pour tenter de comprendre ce qui lui arrivait, soutient-il, M. St-Jean a ensuite été nommé président de la Régie du cinéma, un poste qui lui a été promis pendant deux ans mais qu'il n'a jamais occupé, les responsables du dossier lui faisant valoir que son dossier «cheminait».

M. St-Jean doit occuper dans trois semaines un nouveau poste au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Spicer surpris

Ottawa (PC) — Le président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), Keith Spicer, a été surpris par l'ouverture d'esprit manifestée par les producteurs de télévision américains, qu'il a rencontrés récemment en Californie, en vue d'échanger sur le problème de la violence à la télé. M. Spicer a rencontré des producteurs, auteurs et réalisateurs d'émissions de télévision, et a jugé qu'ils étaient à la fois très sensibilisés au problème soulevé et inquiets de l'impact de certaines de leurs émissions sur les enfants.

«En gros, disons que j'appréhendais une certaine étroitesse d'esprit ou une attitude défensive de leur part. Mais ce n'était pas le cas», a écrit M. Spicer, dans son compte rendu de voyage présenté aux commissaires du CRTC.

Préparé en février et obtenu grâce à la loi d'accès à l'information, le compte rendu indique que M. Spicer a rencontré 37 personnes, dont des gens haut placés de l'industrie de la télé et du cinéma, au cours d'un séjour qui a duré huit jours, à Los Angeles et San Francisco.

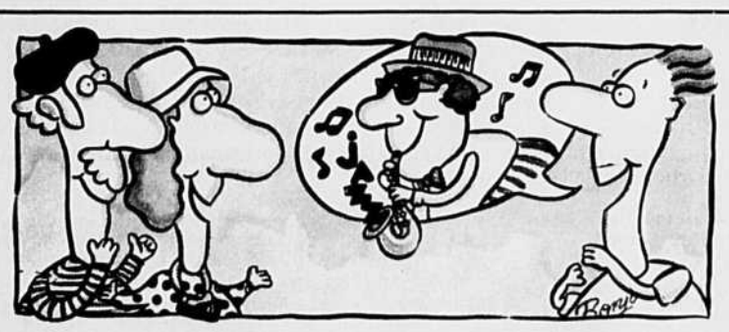
Montréal sourit aux touristes.
Dites-leur Bonjour!
Gouvernement du Québec
Ministère du Tourisme

ROBIC
DEPUIS 1892
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS
55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3X2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R•O•B•I•C
La maîtrise des intangibles

AVIS PUBLIC

« Une nouvelle relation entre les autochtones et les non-autochtones du Canada, l'autodétermination pour les peuples autochtones [...], l'autosuffisance pour les autochtones, et la guérison personnelle et collective des autochtones et de leur collectivité. »

- Tiré de Au coeur du dialogue, document de réflexion n° 2 de la Commission royale sur les peuples autochtones (avril 1993)

Ces éléments clés du changement seront débattus par des dirigeants communautaires autochtones et non autochtones, des représentants d'organisations et de groupements divers, et de simples citoyens, dans le cadre d'audiences que la Commission royale sur les peuples autochtones tiendra à :

l'hôtel Bonaventure Hilton
1, Place Bonaventure, Montréal (Québec)
du 25 au 28 mai 1993

Ces audiences permettront aussi d'aborder d'autres questions intéressant votre collectivité. Les résultats de ces discussions auront un effet déterminant sur les recommandations finales de la Commission.

Chacun a le devoir de s'informer.

Pour plus de renseignements au sujet de nos audiences :

■ **(613) 943-2020**

Des mémoires pourront être déposés lors de ces audiences. Pour tous renseignements à propos de la Commission royale sur les peuples autochtones, composez l'un des numéros suivants, sans frais :

■ **1-800-387-2148** (cri, inuktitut, ojibwa)
■ **1-800-363-8235** (français, anglais, chipewyan)

C.P. 1993
Succursale B
Ottawa,
Ontario
K1P 1B2

Dëne Dédliné T'adánjthensi ha, Nighak'althër Nedhé, Dëne Njrétłis
ᐊᖏᑭᐊᐅᐅᓪᓚᕆ ᐃᓕᓴᒃᓴᓂᐊᓂᓪ ᓄᓇᓗᒃᑲᓪᓚᕆᓄᑦ
Royal Commission on Aboriginal Peoples
baC Pſ bPL° bᑕᑭᑲᒃ b aC·Δ P^ᑫσCᑦ ᑫ·ba bσ^CL^ᑲσ/·Δ Δσσ·ᑫᑦ
Royal Commission on Aboriginal Peoples
baC PſbPLb° ᑫda° bᑫ°C·ΔP9°CP° σCᑦ bbCbσ/ᑫ° ᐊσ/Sa.V°

Défense nationale National Defence
AVIS AU PUBLIC
CHAMP DE TIR DE SAINT-BRUNO
Jusqu'à avis contraire, il y aura des exercices de tir de jour et de nuit au champ de tir de Saint-Bruno.
La zone de danger est circonscrite par les limites du camp de Saint-Bruno près de Saint-Basile-le-Grand (Québec), et sise dans la paroisse Sainte-Julie (cinquième concession) et la paroisse Saint-Bruno. Il est possible d'obtenir une description du champ de tir de Saint-Bruno en s'adressant au chef des opérations de la BFC Montréal.
Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.
MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS
Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.
Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.
PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale
OTTAWA, CANADA
17630-77
Canada

Défense nationale National Defence
AVIS AU PUBLIC
CHAMP DE TIR DE SAINT-BRUNO
Jusqu'à avis contraire, il y aura des exercices de tir de jour et de nuit au champ de tir de Saint-Bruno.
La zone de danger est circonscrite par les limites du camp de Saint-Bruno près de Saint-Basile-le-Grand (Québec), et sise dans la paroisse Sainte-Julie (cinquième concession) et la paroisse Saint-Bruno. Il est possible d'obtenir une description du champ de tir de Saint-Bruno en s'adressant au chef des opérations de la BFC Montréal.
Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.
MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS
Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.
Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.
PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale
OTTAWA, CANADA
17630-77
Canada

loto-québec
RÉSULTATS loto-québec

Lotto 6/49 — Tirage du 93-05-08
1 3 8 27 39 48
Numéro complémentaire: 11

	GAGNANTS	LOTS
6/6	2	1 300 576,20 $
5/6+	11	70 940,50 $
5/6	289	2 160,10 $
4/6	18203	65,70 $
3/6	350697	10,00 $

Vente totales : 19 353 944,00 $
Prochain gros lot (approx.): 2 300 000,00 $
Prochain tirage: 93-05-12

Select 6 — Tirage du 93-05-08
20 26 31 32 34 42
Numéro complémentaire: 8

	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	1 000 000,00 $
5/6+	0	28 654,30 $
5/6	46	1 038,20 $
4/6	1460	61,00 $
3/6	23208	5,00 $

Ventes totales : 1 009 211,00 $
Gros lot à chaque tirage: 1 000 000,00 $

MISE-TÔT 23 24 30 41
GAGNANTS 54 LOT 925,90 $

Extra — Tirage du 93-05-08

NUMÉROS	LOTS
864864	100 000$
64864	1 000 $
4864	250 $
864	50 $
64	10 $
4	2 $

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Camps D'été
CAMP «THÉÂTRE ET NATURE»
(spectacle, acrobatie, scénographie, activités dans les bois)
Groupes d'âge : 10-14 ans
Endroit : Cantons de l'est
Information et dépliants :
514-273-2049
no. permis du ministère de l'Éducation : PP4455-9095
CAMP D'ÉTÉ 93
Collège d'Alfred
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
CAMP DE SÉJOUR
7 À 12 ANS
DES ACTIVITÉS AGRO-ALIMENTAIRES ET ENVIRONNEMENTALES
C'est différent!
RENSEIGNEMENTS : (613) 679-2218
31, RUE ST-PAUL, ALFRED (ONTARIO) K0B 1A0
À 1 HEURE DE MONTRÉAL

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

CETTE SEMAINE À LA BOURSE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

NOM DE LA COMPAGNIE	DATE	HEURE	LIEU
Western Quebec Inc. (Mines)	10-05-93	10h00	Montréal
Morrison Petroleums	10-05-93	16h00	Toronto
Traders Group Limited	10-05-93	16h30	Toronto
Sumner Sports Inc.	10-05-93	18h30	Sainte-Foy
Campbell Inc. (Les Ressources)	11-05-93	10h00	Toronto
Canadian Occ. Petroleum Ltd.	11-05-93	10h30	Calgary
SNC Inc. (Groupe)	11-05-93	11h00	Montréal
BC Rail Ltd.	11-05-93	11h00	Vancouver
Uni-Select inc.	11-05-93	11h00	Montréal
Cascades Paperboard Int.	11-05-93	15h00	Montréal
Onex Corporation	11-05-93	15h00	Toronto
CFS Group Inc.	12-05-93	10h00	Montréal
Val Royal Inc. (Groupe)	12-05-93	10h00	Brossard
Charter Ltée (Les Industries)	12-05-93	10h30	Outremont
Ciment St-Laurent Inc.	12-05-93	10h30	Montréal
Brascan Limited	12-05-93	11h00	Toronto
Tolgeco Inc. (Groupe)	12-05-93	11h30	Montréal
Home Oil Company	12-05-93	11h30	Calgary
MICC Investments Limited	12-05-93	11h30	Toronto
Sceptre Resources Limited	12-05-93	14h00	Calgary
Teleglobe Inc.	12-05-93	14h00	Montréal
Fairfax Financial Holdings	12-05-93	16h30	Toronto
Sodarcan Inc.	12-05-93	17h00	Montréal
MSV Inc.	13-05-93	10h00	Montréal
Ranger Oil Limited	13-05-93	10h00	Calgary
Audrey Inc. (Ressources)	13-05-93	11h00	Montréal
C-Mac Inc. (Les Industries)	13-05-93	11h00	Sherbrooke
Celanese Canada Inc.	13-05-93	11h00	Montréal
Spar Aerospace Limited	13-05-93	11h00	Toronto
Nora Inc. (Exploration)	14-05-93	10h00	Montréal
Transalta Corporation	14-05-93	10h00	Calgary
Transalta Utilities Corporation	14-05-93	10h00	Calgary
Du Pont Canada Inc.	14-05-93	12h00	Toronto
Kimex	14-05-93	14h30	Montréal

DIVIDENDE SUPPLÉMENTAIRE

Wharf Resources ltd. (WRF)
Valeurs: actions ordinaires
Modalités: la société ci-dessus mentionnée versera un dividende supplémentaire de 5 cents US par action ordinaire le 14 mai prochain aux détenteurs inscrits à la date de clôture des registres le 10 mai 1993.

OMISSION DE DIVIDENDE

Cominco ltd. (CLT)
Valeurs: actions ordinaires.
Modalités: la société ci-dessus mentionnée, sauf avis contraire, ne versera plus de dividende sur ce titre à compter de la date normale de versement du dividende en juin.

PRIVILÈGE DE CONVERSION ET RACHAT

Bow Valley Industries ltd.
Valeurs: actions privilégiées, catégorie D/, série 3(BVI.PR.B)
Modalités: il y a un privilège de conversion et de rachat visant le titre mentionné ci-dessus selon les options suivantes:
A) conversion (actions). 1,98 action ordinaire de **Bow Valley Industries Ltd.** pour chaque action privilégiée, catégorie.D/, série 3, de **Bow Valley Industries Ltd**. convertie. Date d'échéance :le 21 mai 1993
B) Rachat (espèces) (option implicite). 26$ plus 31,71 cents de dividendes accumulés et non versés pour chaque action privilégiée, catégorie D/, série 3, de **Bow Valley Industries Ltd**. rachetée, soit un montant total de 26,3171 $. Date de paiement : le 27 mai 1993

PROJET D'ENTENTE

Ocelot Energy inc.
Valeurs: actions ordinaires, catégorie A/(OCE.A). Actions, catégorie B/, avec droit de vote subordonné(OCE.B)
Modalités: dans le cadre d'un projet de réorganisation, la société ci-dessus mentionnée prévoit distribuer certains de ses intérêts dans sa filiale **Lynx Energy Services** aux détenteurs d'actions ordinaires de catégorie A/ et d'actions de catégorie B/ avec droit de vote subordonné d'**Ocelot Energy Inc.** Date de l'assemblée: le 21 juin 1993

FUSION DE SOCIÉTÉS ET RACHAT

Dalfen's ltd. (DLF)
Valeurs: actions ordinaires
Modalités: le détenteur du titre ci-dessus mentionné recevra une action ordinaire spéciale de **New Dalfen Ltée** pour chaque action ordinaire de **Dalfen's Limited** détenue. Il est à noter que les actions ordinaires spéciales ne seront pas émises et que les actions ordinaires seront soumises pour fin de rachat à un taux de 2,20$ par action. Date de rachat: le 30 avril 1993

RESTRUCTION DE SOCIÉTÉ

BC Telephone Company
Valeurs : toutes les catégories d'actions
Modalités :Pour chaque action ordinaire ou privilégiée de **BC Telephone Company** détenue, l'actionnaire recevra une nouvelle action de même catégorie de **BC Telecom Inc**. Date de subtitution : le 7 mai 1993

PROJET DE DIVISION D'ACTIONS

Hartco Entreprises inc. (HTC)
Valeurs: actions ordinaires
Modalités: dans le cadre d'un projet de réorganisation, la société ci-dessus mentionnée prévoit diviser une (1) ancienne action pour deux (2) nouvelles actions.
Date d'entrée en vigueur prévue: le 28 juin 1993
Date de l'assemblée: le 17 juin 1993

REMBOURSEMENT PARTIEL

Toronto Eaton Centre (F.A.)
Valeurs: 12 % — Série E/ — 1er juin 2000
Date de remboursement: le 1er juin 1993

PROPOSITION D'OFFRE EN ACTIONS

American Eagle Petroleum ltd. (AEO)
Valeurs: actions ordinaires
Modalités: **Maxx Petroleum Ltd**. a présenté une offre en actions visant à se porter acquéreur de la totalité des actions ordinaires en circulation de **American Eagle Petroleum Ltd**.
L'offre est d'une (1) action ordinaire de **Maxx Petroleum Ltd.** pour chaque groupe de six (6) actions de **American Eagle**.
Date d'expiration: le 21 mai 1993
Note: cette offre se réalisera à la condition que 50,1% des actions ordinaires soient déposées conformément à l'offre.

Les renseignements contenus aux présentes proviennent de sources que nous croyons dignes de foi mais nous ne pouvons pas en garantir l'exactitude. Ce document, étant un bulletin d'information, pourrait s'avérer incomplet.

TASSÉ

Tassé & Associés, Limitée

Le transporteur leur fait une proposition

Les créanciers de Nationair se prononceront mercredi

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Mercredi, les créanciers de Nationair auront à voter sur une proposition visant à permettre à Nationair d'obtenir jusqu'au 21 juillet pour recueillir le plus d'argent possible. Le portrait financier qui sera présenté est toutefois peu reluisant.

Pour obtenir ce sursis, Nationair a besoin de l'assentiment de la moitié des ses créanciers et des deux tiers de la valeur des créances représentées.

Selon un bilan succint préparé par Nolisair en date du 21 avril, l'entreprise en difficulté, détentrice de la marque de commerce Nationair, disposerait d'un actif de 39,4 millions$ et d'un passif de 83,6 millions$, pour un déficit de 44,2 millions$. Au 22 mars, cette dette était plutôt évaluée à 75 millions$.

Or, de ce passif,, 24,4 millions$ appartiennent aux créanciers garantis et 2 millions$ aux employés, créanciers privilégiés. Les créanciers ordinaires, qui réclament 48,4 millions$, pourraient ne rien recevoir.

Ce constat est d'autant plus froid que l'actif de Nolisair est comptabilisé, pour la plupart, à sa valeur aux livres. Ainsi, quelque 8,7 millions$ sont reliés aux investissements dans des compagnies liées, un poste qui inclut la valeur aux livres estimée à environ 5 millions$ de la participation de 66,67% de Nolisair dans le grossiste Mirabelle Tours. Ce voyagiste n'est plus en activité.

L'actif comprend également une valeur de 6,9 millions$ accolée aux deux vieux DC-8 de l'entreprise saisis par les Aéroports de Montréal, et un dépôt de sécurité sur aéronefs de 8,8 millions$. Cet actif s'inscrit couvre la créance de 8,8 millions$ de la compagnie californienne ILFC, propriétaire des appareils.

Une liquidation, à leur valeur aux livres, des éléments d'actif restants permettrait tout au plus au séquestre de récupérer, dans le meilleur des scénarios, un peu moins de 20 millions$.

Ce processus de liquidation, déjà engagé par le syndic Richter & Associés, ne permettra pas de couvrir les réclamations des créanciers, privilégiés et garantis. Sans compter l'accumulation éventuelle d'une dette au lendemain du recours, par Nolisair, à la protection des tribunaux, le 22 mars dernier, auquel cas, ces «nouveaux créanciers» disposeraient d'un droit prioritaire.

Robert Obadia, président de Nationair, ne pourra donc se défaire de sa volonté de soustraire sa fortune personnelle des visées du fisc. Parmi les 24,8 millions$ redevables aux créanciers garantis, de 5,7 millions$ représentent des déductions à la source prélevées mais déviées de leur destination originale.

Robert Obadia tentera également de concentrer ses efforts sur le redressement de Technair. L'entreprise du holding Placements Robert Obadia qui abrite la base d'entretien, dispose encore de 27 jours pour se réactiver et se refinancer. Au 22 mars dernier, la dette de Technair se chiffrait à 12,5 millions$, comprenant une créance de 2,5 millions$ appartenant au fisc.

La partie sera dure pour Robert Obadia qui a perdu la semaine dernière son plus bel espoir de revenir dans l'industrie du vol nolisé. La rumeur voulant qu'il effectue ce retour incessamment, dans quatre ou cinq mois, se faisait persistante dans l'industrie du voyage. Pour ce faire, Obadia misait sur l'appui de Mirabelle Tours, un des plus importants grossistes au Québec, qui est tombé depuis.

TOURISME D'AFFAIRES

La tâche délicate d'offrir des présents aux touristes d'affaires

NORMAND CAZELAIS
COLLABORATION SPÉCIALE

Un des aspects les plus méconnus du tourisme d'affaires est sa relation avec les produits culturels. Celle-ci s'exprime tant dans l'accueil lui-même que dans les présents offerts aux visiteurs.

Les voyageurs d'affaires, et plus particulièrement quand il s'agit de participants à des colloques ou congrès d'envergure internationale, sont largement assimilés par leurs hôtes à des ambassadeurs, à de futurs agents de représentation de ces lieux où ils viennent de passer quelques jours. D'où l'intérêt et l'importance de leur laisser une bonne impression qui les incitera à revenir ultérieurement, pour y faire des affaires à nouveau ou y passer des vacances, seul, avec la famille ou des amis. Qui les incitera également à y envoyer des collègues ou des connaissances, tant pour y travailler que s'y détendre.

L'hospitalité étant l'art de recevoir, les communautés humaines ont depuis longtemps appris à donner des présents à leurs visiteurs, surtout s'ils viennent avec des intentions de commerce. Les relations personnelles s'en trouvent facilitées et le souvenir, lié aux lieux d'accueil, aux événements et aux gens rencontrés, en ressort bonifié.

Ainsi, il est courant qu'un visiteur d'affaires soit invité par un de ses vis-à-vis locaux à faire, après le travail, une découverte des alentours. Ce dernier se transforme alors, l'espace de quelques heures, d'un après-midi ou même parfois d'une journée, en cicérone faisant apprécier à son interlocuteur un endroit à la mode ou des spécialités culinaires, un musée ou un coin de campagne.

Plus souvent encore, cette initiation à la destination d'affaires se traduira par des gratuités pour assister à des événements fort courus. Qu'on se rappelle à cet effet les billets de saison du Canadien au Forum qu'achètent chaque année nombre d'entreprises pour les refiler en grande partie à leurs partenaires d'affaires venus de l'extérieur. Rappelons aussi le très grand succès de marketing que remportent les Blue Jays de Toronto en ce domaine.

Ces gratuités ne concernent pas d'ailleurs que le champ des activités sportives: elles touchent des représentations de théâtre, d'opéra, des concerts, des spectacles de variétés et autres manifestations de la vie culturelle. Autant de moyens pour démontrer et illustrer que ce lieu où l'on peut brasser de bonnes affaires est tout autant sinon plus un lieu intéressant où il faudra retourner un jour. Je me souviens, entre autres, d'un colloque de portée environnementale tenu à Orléans, dans la vallée de la Loire, dont les participants avaient été invités au château de Chambord à un spectacle de sons et lumières mettant en scène François 1er qui montrait à Charles Quint les grandeurs de son royaume...

Il y a enfin les présents proprement dits. Les personnes travaillant en des firmes spécialisées dans l'organisation de colloques et congrès le disent: l'un des aspects les plus délicats de leur tâche est de choisir les cadeaux les plus appropriés - ou d'aider les promoteurs en ce sens. Trouver ce qui peut à la fois représenter le lieu d'accueil (pouvant tout autant être une ville, une région ou un pays), rappeler l'événement lui-même et plaire aux destinataires, est une opération complexe qui exige un jugement sûr, beaucoup de recherche et une bonne connaissance des produits culturels à offrir.

Ces présents sont, dans la grande majorité des cas, des oeuvres d'artistes, peintres, sculpteurs, écrivains, qui illustrent, par leur qualité même la capacité de création et d'action d'une collectivité. Ce sont là des souvenirs tangibles, qui étirent la mémoire et font durer la bonne impression.

Dernière difficulté à contourner, ces présents ne doivent en aucuns cas être, au retour, des sources de tracas pour ceux ou celles les ont reçus. Il ne faut surtout pas qu'une bonne intention soit gâchée par une maladresse, par des conséquences fâcheuses. Inutile donc de donner des objets de grandes dimensions qui risquent d'être encombrants à transporter ou des objets fragiles, faits de cristal ou de verre par exemple, qui peuvent être abimés ou détruits en cours de route.

Ainsi, les Européens ont appris, depuis bon nombre d'années, à ne pas offrir à leurs visiteurs d'affaires américains des pâtés, fromages et autres produits de leur culture très quotidienne que les services de la douane confisquent le plus souvent pour satisfaire des normes d'hygiène ou des règles de santé édictées par le ministère fédéral de l'Agriculture...

Guerre des tarifs aériens aux É.-U.

New York (AFP) — Une nouvelle guerre des tarifs aériens est en passe d'éclater aux Etats-Unis avec l'offensive lancée par Northwest Airlines qui offre des ristournes allant jusqu'à 33% sur ses tarifs d'été. Ses concurrentes. United et Delta, respectivement au deuxième et troisième rang, ont indiqué qu'elles offriraient les mêmes réductions sur les destinations où elles sont en concurrence. American Airlines.

À SURVEILLER

LUNDI

■ Serge Saucier devant le Cercle
Faire de Montréal une ville où nos enfants voudront vivre, tel est le thème développé par Serge Saucier, président et chef de la direction de Raymond, Chabot, Martin, Paré devant les membres du Cercle canadien de Montréal.

■ Le défi de la productivité dans le secteur public
Daniel Johnson, président du Conseil du Trésor, est le conférencier-invité du petit déjeuner-causerie de l'Association des professionnels en ressources humaines du Québec. Son intervention porte sur le défi de la productivité dans le secteur public.

MARDI

■ L'industrie financière à l'aube de l'an 2000
Le Palais des Congrès de Montréal accueille les participants au premier symposium sur l'industrie financière canadienne, organisé par l'Institut des banquiers canadiens. Sous le thème L'industrie financière canadienne à l'aube de l'an 2000, ce symposium s'articule autour du décloisonnement, de la réglementation, des besoins de la clientèle, du profil du gestionnaire de demain et de la formation.

MERCREDI

■ L'éthique de l'entreprise
La faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke organise à Montréal son deuxième colloque sur l'éthique des affaires.

■ Évolution du commerce mondial
Pierre-Paul Proulx, professeur titulaire du département des sciences économiques de l'Université de Montréal est invité par le Club Montréal du Centre de commerce mondial à parler de l'évolution du commerce mondial.

■ La formation et le travailleur autonome
Groupe Entreprendre présente une soirée thématique sur la formation adaptée au travailleur autonome.

JEUDI

■ Jacques Parizeau à Longueuil
La Chambre de commerce de la Rive-Sud reçoit Jacques Parizeau en tant que conférencier au midi-contact. M. Parizeau fera le point sur la situation économique et politique du Québec.

■ Les besoins énergétiques de l'an 2000
Colloque de deux jours consacré aux questions d'ordre éthique et environnemental que soulèvent les choix en matière d'énergie. Ce colloque international est présenté par la Chaire de recherche en environnement Hydro-Québec/McGill.

■ Conférence annuelle des fiducies
L'Association des compagnies de fiducie du Canada tient à Ottawa sa sixième conférence annuelle sous le thèmeè Nouvelle configuration des services financiers dans les années 1990 et au-delà.

■ Les nouveaux mécanismes d'appel de la CSST
Le Conseil du patronat du Québec aborde les nouveaux mécanismes d'appel de la CSST.

Les événements diffusés dans cette chronique ont été recensés en collaboration avec L'Informateur des gens d'affaires, le média des événements d'affaires. Tél: (514) 355-0474. Les événements contenus aux présentes proviennent de sources que nous croyons dignes de foi mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

ÉQUILIBRER LES FINANCES?
ÉQUILIBRER LA SOCIÉTÉ?
Au-delà de la crise des finances publiques, une société en mutation
IAPC ADÉNAP
Parmi les conférenciers :
David Levine, *Hôpital Notre-Dame*
Léa Cousineau, *Ville de Montréal*
Gisèle Desrochers, *Conseil exécutif*
Pierre Paquette, *CSN*
Nancy Neamtan, *RESO*
Jacques Fortin, *STCUM*
Pierre Decelles, *ENAP*
André Juneau, *Emploi immigration Canada*
Marc Laurendeau, *animateur*
Colloque annuel
Hôtel Méridien, Montréal
Le jeudi 13 mai 1993. — Pour inscription : 522-3641

RELAIS D'AFFAIRES
RELAIS & CHATEAUX
LA FINE FLEUR DES MAÎTRES HÔTELIERS

ESTRIE / NORTH HATLEY
AUBERGE HATLEY
Plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. Un relais pour les gourmets-gourmands, classé 4 fourchettes. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise perchée sur une colline dominant le lac Massawippi. 25 chambres dont certaines avec foyer. Forfait conférence incluant 3 repas, 2 pauses-café, frais de service 140$ p.p. occ. simple/par jour ou 110$ p.p. occ. dble/par jour.
Pour renseignements: Tél.: (819) 842-2451 Fax: (819) 842-2907

LAURENTIDES / SAINTE-ADÈLE
HÔTEL L'EAU À LA BOUCHE
Ste-Adèle, un bouquet pour fleurir vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez. 26 chambres luxueuses. Salons aménagés pour réunions. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché. Classé 4 fourchettes et 5 fleurs de lys. Demandez nos forfaits.
Tél. sans frais de Mtl: 514-227-1416 ou 229-2991. Fax: 229-7573

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-LE-RICHELIEU
HÔTELLLERIE LES TROIS TILLEULS
À St-Marc-sur-le-Richelieu. Une hôstellerie paisible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu, où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Lauréat national «Mérite de la Restauration». 5 salles de réunions disponibles.
Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231

ÉDITORIAL

L'ignorance a mauvais goût

Jean-Robert Sansfaçon

Y a-t-il lieu de s'inquiéter de la contamination de nombreux emplacements de la Montérégie remblayés avec des tonnes de scories radioactives ? À court terme, le danger semble nul. Mais à plus long terme, en est-on si sûr ?

L'affaire ne date pas d'hier. Entre 1953 et 1978, plus de 3,5 millions de tonnes de scories radioactives provenant de l'usine d'extraction de phosphate AWA de Varennes ont été vendues pour remblayer des terrains de la Rive-Sud. À cette époque, ne connaissant pas les risques d'une dispersion de ces déchets légèrement radioactifs dans l'environnement, on n'a pas tenu de registre exhaustif de leur destination finale.

C'est en 1979 que des militaires canadiens auraient détecté une source de radioactivité anormalement élevée dans la région de Varennes. Informé de la situation, Québec limita à certains usages (construction d'autoroutes ou de stationnements industriels) l'utilisation de ces scories contaminées.

En 1986, un rapport d'analyse du ministère de l'Environnement du Québec précisait que ces déchets industriels dépassaient de cinq fois la norme du Règlement sur le contrôle de l'énergie atomique au Canada. Il ajoutait «que les scories dégagent du radon..un gaz qui pourrait affecter les gens s'il s'avérait que des bâtiments soient construits sur ces scories ou avec des matériaux contenant ces résidus».

Le ministère de l'Environnement se traîne les pieds dans le dossier des scories.

L'année suivante, à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, la direction générale de la protection de la santé, à Ottawa, affirmait que «le niveau maximum de la dose émise mesuré en rayons gamma est de 20 fois supérieur au bruit de fonds» rencontré normalement dans l'environnement. Mais il faudra attendre janvier 1989 avant que le ministère de l'Environnement émette une ordonnance pour mettre fin à la vente de scories. Dans cette ordonnance, le ministère alléguait que les scories émettaient «des rayonnements susceptibles de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain». Était-ce simple formule de style ? Quelques mois plus tard, le sous-ministre de l'Environnement déclarait qu'il n'avait pas l'intention de suivre une recommandation du ministère de la Santé et de procéder à l'identification des lieux de la région abritant des scories contaminées. On comprend pourquoi à la lecture d'un autre document du ministère qui avançait déjà la possibilité de « plaintes, de demandes au gouvernement de compensations monétaires et à la correction, c'est-à-dire à l'enlèvement du matériel radioactif et son élimination dans un site approprié, mais inexistant au Québec.»

Ce que LE DEVOIR nous apprenait la semaine dernière, c'est que deux années plus tard, en juin 1991, le docteur Louis Jacques du DSC de l'Hôpital Charles-Lemoyne, produisait un nouvel état de la situation dans lequel il évaluait à 88 sur une période de 70 ans le nombre probable de décès supplémentaires dûs à l'exposition aux radiations des scories pour les 75 000 habitants de la région. Par contre, le Dr Jacques ajoutait qu'au cours de la même période, on pouvait évaluer à un nombre trois fois plus élevé les décès reliés à la seule radioactivité naturelle du sol. En somme, considérée dans son ensemble, la population de la Montérégie courrait peu de risques majeurs, même à très long terme.

C'est ce qu'a voulu souligner, la semaine dernière, le directeur de la Santé publique de la Régie régionale de la Santé et patron du docteur Jacques, le docteur Luc Boileau, dans un communiqué largement diffusé par les médias. Pour prouver ses dires, le directeur affirme que «pour être exposée à la dose équivalente à la norme permise par la Commission internationale de protection radiologique (CIPR), il faudrait qu'une personne passe neuf heures par jour sur des routes remblayées de scories radioactives».

Le docteur Boileau a raison. Mais il oublie d'ajouter que l'analyse d'où il tire cette conclusion parle aussi du cas d'une personne «qui passerait 14 heures par jour dans le sous-sol d'une maison dont le solage est remblayé de silicates», une situation beaucoup moins rare qu'il n'y paraît quand on pense aux enfants et aux familles qui occupent une chambre ou un logement au sous-sol des immeubles. Aussi peu nombreux soient ces cas d'espèce, pour eux, l'exposition à la radioactivité atteindrait ou dépasserait le niveau maximum acceptable. Combien de citoyens sont ainsi exposés sans raison, et sans le savoir ?

Dans le rapport où le directeur Boileau a puisé les renseignements qui lui ont permis de rassurer la population, il est pourtant clairement écrit qu'il faut s'abstenir d'affirmer qu'il n'y a pas de problèmes, que «d'autres évaluations sont nécessaires avant de prendre position». Non seulement le docteur Boileau n'en a dit mot aux médias, mais, curieusement, il semble que cette conclusion du rapport n'apparaissait même plus sur la copie qui a circulé la semaine dernière au ministère de l'Environnement.

Dans un dossier comme celui-là, il est bien inutile de s'alarmer et de crier à la catastrophe écologique. Mais ce n'est pas en camouflant la vérité, en maquillant les faits ou en retardant les recherches qu'on rassurera les gens. Année après année depuis quinze ans, le dossier refait surface et chaque fois, la population s'inquiète. À ce jour, il n'a été possible de retracer que 24% des 3,5 millions de tonnes de scories dispersées dans l'environnement.

Un projet d'identification et d'évaluation des lieux contaminés existe déjà au ministère, qu'est-ce qu'on attend pour l'appliquer ? Serait-ce qu'on soupçonne l'ampleur des résultats ou qu'on se dise qu'il n'y a pas d'urgence, la demi-vie des rayons gamma étant de 1596 années plus longue que celle d'un gouvernement ?

LE MONDE

Colonisés ou postmoralistes

LISE BISSONNETTE

◆ ◆ ◆

Vu au coeur du Plateau Mont-Royal, le jour même du dépôt du projet de loi 86, l'image du temps nouveau. L'été se pointe d'avance, les fruits et légumes ont des couleurs de juin, et des commerçants ont enlevé la pelure qui recouvrait Brothers, dans une enseigne qui les disait Frères jusque là. Ils seront bientôt dans la légalité, le français des raisons sociales n'aura pas à être prédominant. D'autres annoncent déjà tomates canadiennes et pamplemousses californiens en deux langues égales, ce qui sera interdit. Voudrez-vous expédier les nouveaux «vérificateurs» de l'Office de la langue pour sommer chacun de se conformer aux arcanes complexes de la loi? Ce serait du vigilantisme odieux. D'ici quelque temps, Montréal sera bilingue dans l'anarchie, amen.

Le lendemain, le père de la Charte de la langue française tient conférence de presse. Une vingtaine d'années plus tard, le docteur Camille Laurin tient à son modèle de divan. Si les Québécois acceptent l'affichage bilingue, comme en attestent les sondages, c'est qu'ils ont toujours des réflexes de colonisés, explique-t-il, toute psychanalyse en poupe. Culpabilité, peur de s'affirmer, intériorisation des valeurs du dominant, on connaît. Le chef du Parti Québécois, M. Parizeau, puisait aux mêmes sources depuis quelques semaines.

À l'Assemblée nationale, le chef du Parti libéral et premier ministre, M. Bourassa, donne pour sa part dans le Nouvel Age. Ce que disent les sondages, c'est que les Québécois sont tolérants, affirme-t-il tout heureux. Fraternité-frères-brothers. En somme nous assistons plutôt au prélude d'une grande réconciliation entre l'un et «l'autre».

M. Bourassa me semble un peu plus près de la vérité. Les sondages disent un haussement d'épaules, une résignation indifférente, une «tolérance» en effet. Qui n'a toutefois rien de la vertu conviviale qu'on lui prête à Québec.

«L'éthique indolore des nouveaux temps démocratiques», celle qu'étudie magistralement Gilles Lipovetsky dans son dernier essai (*Le crépuscule du devoir*, Gallimard, 1992) est à l'oeuvre. Le sens du «devoir», comme un en soi, est presque disparu de nos sociétés. La morale qui dictait à chacun de se dépasser, parfois même de se sacrifier pour un bien collectif, est passée aux pertes. Nous l'avons remplacée par une éthique, disposition plus passive, qui se résume le plus souvent à éviter de faire du mal. Telle est la société du moi, celle du «postmoralisme», suggère Lipovetsky qui la reçoit avec quelque sympathie. En son centre, se trouve une «tolérance». Mais elle a la colonne faible.

«Dans des sociétés où la priorité est au moi, chacun peut penser et agir à sa guise dès lors qu'il ne nuit pas aux autres, notre tolérance est postmoraliste, elle traduit moins un commandement de la raison qu'une indifférence à l'autre, moins un idéal dirigé vers autrui qu'un mouvement d'autoabsorption individualiste, moins un devoir catégorique qu'un droit subjectif.» La thèse de Lipovetsky convainc mieux que celle du bon docteur, empruntée à une expérience que les jeunes Québécois n'ont pas connue, celle de l'humiliation quotidienne.

Ce qu'ils connaissent bien, ces jeunes, c'est la tolérance tous azimuts. Celle qui ne stigmatise plus les moeurs du voisin, tant mieux, mais aussi celle qui ne s'énerve pas devant le retour du discours raciste. Tout est égal, tant que nul ne vous agresse vraiment. Une indifférence tranquille remplace les anathèmes d'hier, elle ne rapproche ni les individus ni les groupes. En approuvant l'affichage bilingue, les sondés ne s'embarquent pas pour autant dans le grand voyage transculturel, toutes valeurs transformées.

Ils se replient sur eux-mêmes, ils laissent la paix aux autres en vue de garantir la leur. La nouvelle est mauvaise pour le dessein péquiste. Car elle sonne aussi la fin des «projets de société», de l'engagement envers des grandes causes. L'individu s'investit plutôt dans le bénévolat, la charité réconfortante, l'altruisme du coup de coeur. Mais il ne veut plus se sacrifier pour la patrie, notion abstraite et lointaine. Ni pour la paix mondiale, notion encore plus désincarnée. Les sondages le disent aux dirigeants européens: nul ne veut mourir pour pacifier Sarajevo.

La nouvelle est tout aussi mauvaise pour les mordus des grands ensembles, des fédéralismes idéaux. Le citoyen qui soutenait le traité de Maastricht, rappelle Lipovestsky, le faisait pour son bien personnel, pour être plus libre de ses allées et venues, de sa consommation, de ses relations. Mais l'idée de l'Europe étant assiégée, le même citoyen est resté coi. L'Europe n'est pas une cause, un idéal, elle est un arrangement parmi d'autres. Le NON du 26 octobre dernier a révélé les mêmes dispositions d'esprit chez les Canadiens.

Aux yeux de l'essayiste, le postmoralisme n'est pas nécessairement une décadence. Il annonce l'avènement de sociétés où le droit prime sur le devoir. Les grands projets politiques ne séduisent plus guère — d'où la désaffection générale envers les politiciens — mais les juges auront la cote, puisqu'ils devront arbitrer entre les biens auxquels aspire chacun. La démocratie s'affaiblit mais les chartes s'installent au pouvoir.

Lipovetsky aurait pu écrire son essai à partir du Québec, les analogies sont saisissantes. Il y a plus de dix ans que LE DEVOIR a déménagé sa maxime «Fais ce que dois» de la première page à la page éditoriale, mais plusieurs croient que nous l'avons fait en janvier dernier, avec le changement de maquette (un collaborateur l'a même affirmé en critiquant l'ouvrage de Lipovetsky!). Comme M. Jourdain le prosateur, nos lecteurs inattentifs étaient postmoralistes sans le savoir...

LETTRES

Mise au poing

Le texte de Mme Lise Bissonnette, «Le cinéma de mort et d'essai», paru en page éditoriale du DEVOIR (19/04/93), relève du procès d'intention sinon de la malhonnêté intellectuelle. Accuser 24 images de «farouche défense de la violence comme esthétique» et «comme ingrédient essentiel de l'art, de l'écran et par conséquent de la vie», c'est avoir lu rapidement, ou à contre-sens, les articles réunis dans notre dossier et en gauchir la lettre et l'esprit aux fins de sa démonstration. Ces articles ne font en aucun cas l'apologie de cette violence: ils la constatent et tentent d'en analyser les tenants et les aboutissants. En essayant d'éviter, autant que possible, l'amalgame qui consiste à mettre dans le même panier ou la même poubelle des films qui en font une exploitation racoleuse et d'autres qui, au contraire, en interrogent sans complaisance les modes de représentation à l'écran. Car montrer une réalité ne signifie pas qu'on y souscrive: tout dépend de la façon dont on la montre. Or, cette question capitale du point de vue est restée jusqu'à présent absente du débat.

C'est pourquoi nous contestons le lien mécanique de cause à effet entre images identifiées comme violentes et la violence de nos sociétés. Accuser enfin 24 images d'être les défenseurs du dernier bastion des machos, alors que sa rédactrice en chef est une femme qui a coordonné ce dossier et en a signé l'introduction, relève de la même lecture à œillères.

La rédaction de 24 images
Marie-Claude Loiselle
Gilles Marsolais
Georges Privet
Claude Racine
André Roy
Montréal, 20 avril 1993

Venons-en aux coûts

À lire le reportage de M. Paul Cauchon suite à un entretien avec le juge Dussault, co-président de la Commission royale sur les peuples autochtones, on croirait entendre parler un évêque et non le président d'une commission royale d'enquête qui va coûter à peine 40 millions$ aux contribuables.

Les homélies du cardinal Léger ne nous coûtaient pas autant. Et on avait le choix de contribuer ou non. Ce qui n'est pas le cas de la Commission. Il me semble qu'à ce prix une commission royale devrait au moins établir les faits.

Une des premières tâches de la Commission devrait être d'établir les dépenses publiques directes et indirectes qui sont consacrées aux Amérindiens. Il me semble que, quand une population est exemptée d'impôts et de taxes, il importe d'établir les dépenses per capita en faveur d'une telle population et de comparer avec les dépenses gouvernementales par citoyen qui a le bonheur, lui, de payer taxes et impôts.

À titre de simple citoyen, j'aimerais bien me faire éclairer une fois pour toutes sur la notion de droits ancestraux. Qu'est-ce qui fonde en droit les revendications des Amérindiens du Canada? Quels sont leurs droits incontestables? Les Acadiens, chassés de leurs terres manu militari en 1775, ont-ils des droits ancestraux? Et pourquoi pas aussi les peuples conquis par les anglo-saxons en Angleterre? Une commission royale d'enquête devrait pouvoir faire le point sur toute cette question.

Vue de l'extérieur, toute négociation avec des Amérindiens semble vouer à s'éterniser, à donner lieu à des ententes qui sont dénoncées par la suite. La Commission pourrait examiner les mécanismes et conditions qui prévalent lors de telles négociations.

Il est beaucoup question aussi d'autonomie gouvernementale ou de nation souveraine. La Commission rendrait service à tout le monde en concrétisant ces notions. Veut-on l'autonomie en matière de dépenses, mais la dépendance au plan des revenus? Veut-on les biens des Blancs, mais sans leurs contraintes? Le discours sur l'autonomie cache-t-il un désir de parasitisme de luxe? On ne peut à la fois vouloir conserver ses traditions et son mode de vie ancestrale et profiter de tous les biens de la société industrielle contemporaine aux dépens du peuple payeur de taxes et d'impôts.

Antoni Gervais,
Montréal, le 2 mai 1993

Corrections

Dans votre édition du 21 avril, ce gros titre en première page: «65% des étudiants ont échoué au test de français». C'est curieux tout de même que la seule explication de ce résultat désastreux (le taux d'échecs était de 55% à l'automne) soit que les étudiants qui s'inscrivent l'hiver sont plus faibles que ceux qui s'inscrivent l'automne.

Il est évident qu'on pourrait mettre en cause le ministère responsable. Faisons-lui confiance quant à la nature du test: mais peut-être devrions-nous analyser les corrections. Comment traiter un nombre aussi effarant de copies en si peu de temps? Quelles sont les qualifications des correcteurs et comment s'assure-t-on du respect des normes? Jusqu'à quel point, en somme, sacrifie-t-on la qualité de la correction à la quantité?

Paul-André Campeau
Tewkesbury, 21 avril 1993

À PROPOS

... des libéraux et de la TPS

Quand, il y a trois semaines, le chef de mon parti a dit que la TPS allait être éliminée, soyez certains qu'elle le sera si les Canadiens nous accordent leur confiance et nous permettent de diriger le gouvernement du Canada.

Quand on parle d'éliminer la TPS, la question la plus courante à laquelle nous avons droit de la part des députés de l'un ou l'autre côté de la Chambre, de l'homme de la rue, voire des journalistes, c'est comment comptons-nous remplacer les 15 milliards de dollars de recettes qu'engendre cette taxe.

En d'autres termes, que va faire le Parti libéral du Canada pour produire ces 15 milliards?

En mettant en place un régime fiscal équitable, en redonnant du travail aux 400 000 ou 500 000 chômeurs, on pourrait très facilement se trouver dans quatre ou cinq mois avec 15 milliards de dollars, sans compter que nous permettrions aux gens de retrouver leur dignité.

Il faut bien comprendre que près de deux millions de personnes au Canada sont sans travail.

Déclaration du député libéral Dennis Mills, à la Chambre des communes, 12 mars 1993.

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910
Directrice LISE BISSONNETTE
Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC
Directeur de l'information BENOÎT AUBIN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES
FAIS CE QUE DOIS

IDÉES

Inflation et emprunts à l'étranger

WILLIAM HENRY POPE
économiste

Monsieur Sansfaçon, vous aviez bien raison d'écrire dans votre éditorial du 20 avril que la Banque du Canada jugerait inflationniste de créer plus d'argent pour le prêter au gouvernement. Mais John Crow, gouverneur de la Banque, n'a pas nécessairement raison!

Si la Banque du Canada achète, disons, un million de dollars d'obligations gouvernementales, cela fait un million de dollars nouvellement créés. Une fois ce million dépensé et déposé dans des banques commerciales, ces banques ne tarderont pas à prêter 960 000 $, gardant 40 000 $ en réserve, soit 4 % puisque le coefficient de réserves est actuellement (à peu près) 4 %. Une fois ces 960 000 $ dépensés et déposés dans les banques, celles-ci prêteront 921 000 $, gardant les 4 % en réserve, soit 38 400 $. À la limite, les banques commerciales prêteront 24 000 000 $ et ainsi créeront 24 000 000 $ d'argent nouveau — tout cela sur la base du seul million de dollars créé par la Banque du Canada.

Le monde de la haute finance

Or, si le gouvernement voulait augmenter le coefficient de réserves des banques à 100 %, au lieu d'acheter seulement un million de dollars d'obligations gouvernementales, la Banque du Canada pourrait acheter 25 000 000 $ d'obligations et cela ne serait aucunement plus inflationniste que la situation actuelle. Évidemment, cela ne ferait aucunement l'affaire de nos banques commerciales qui font leurs profits en créant des dépôts (c'est-à-dire de l'argent) quand elles font des prêts. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral est en train de diminuer le coefficient de réserves des banques: ce qui importe c'est le bien-être du monde de la haute finance, non pas le bien-être du pays.

Vous demandez: «Que l'argent emprunté provienne des États-Unis ou de la Banque du Canada, les risques d'inflation ne sont-ils pas les mêmes?» Aucunement: emprunter à l'étranger est déflationniste. L'argent étranger ne sert qu'à importer de l'étranger. L'entrée d'argent étranger augmente la demande pour le dollar canadien, haussant son prix et en proportion baissant le prix pour nous de l'argent étranger, ce qui nous induit d'augmenter nos importations. Et cela quand nous avons un million et demi de chômeurs qui ne demandent pas mieux que de produire ce que nous importons! Rien n'est plus idiot que d'emprunter à l'étranger quand le chômage existe chez nous.

Pacte ou compromis linguistique

1- Peut-on parler de primauté de l'ordre juridique québécois?

JOSÉE LEGAULT
JULIUS H. GREY

Les auteurs sont respectivement politologue à l'Université du Québec à Montréal et membre de la faculté de droit de l'Université McGill

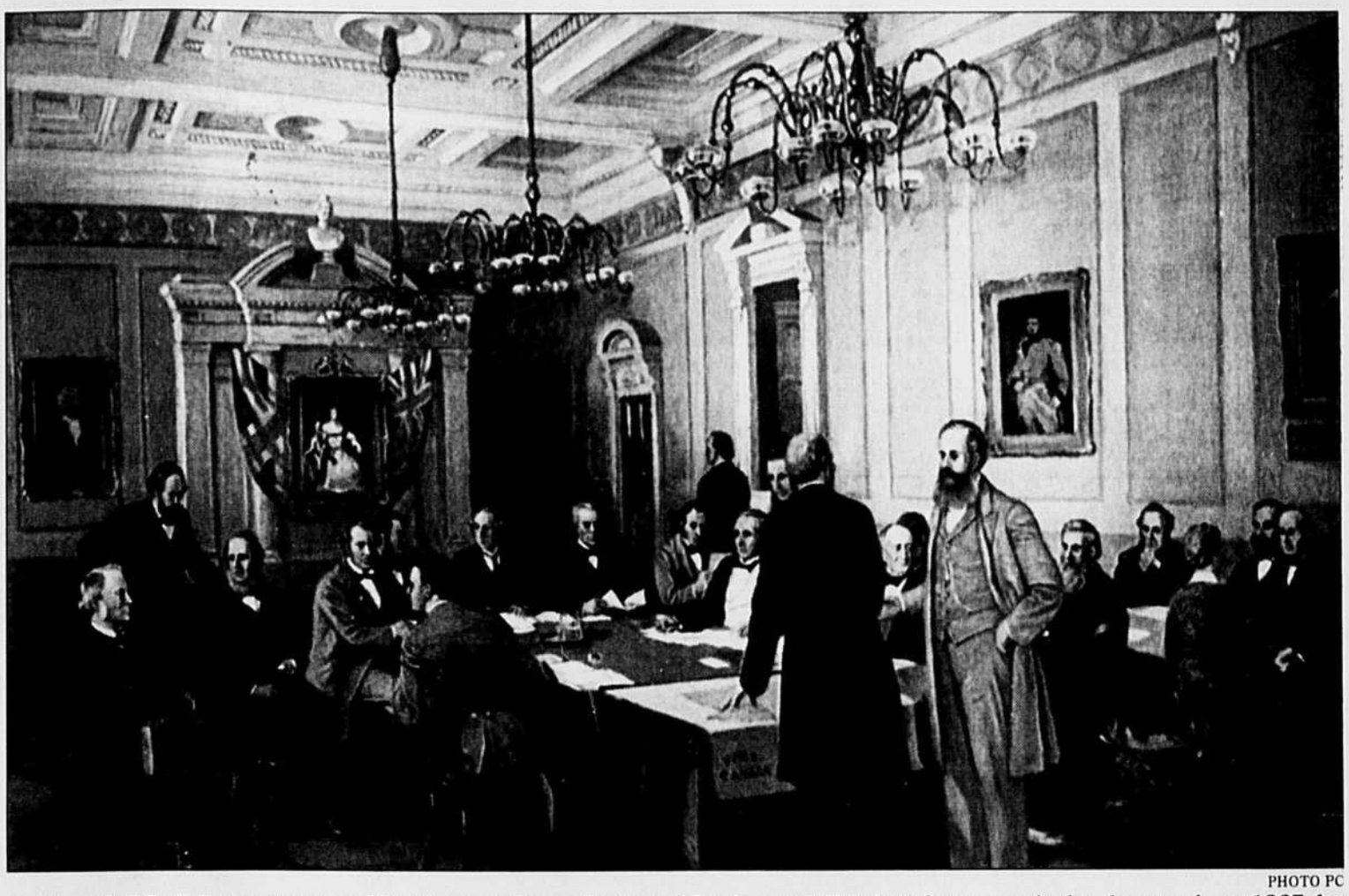

PHOTO PC

Peinture de J.D. Kelly montrant une délégation canadienne discutant, à Londres en 1866, de la future constitution du pays. Avant 1867, les compétences législatives du Québec étaient tributaires de ses divers statuts coloniaux.

Dans le cadre de la réouverture du débat linguistique, nous tenons à saluer l'importante contribution de nos collègues universitaires dans LE DEVOIR du 24 avril. Sous le titre «Le pacte de la langue», ces auteurs viennent enrichir un débat duquel nos intellectuels ont trop souvent tendance à vouloir s'éloigner. Tel qu'en témoignent les observations que nous offrons aujourd'hui, le texte de nos collègues a réussi à susciter l'échange et le choc des idées.

Deux composantes d'une même entité

Le pacte de nos auteurs repose sur trois principes, dont celui de la primauté de l'ordre juridique québécois. Prenant en compte le fait que toute réflexion sur la langue doit s'inscrire dans un cadre constitutionnel précis, ce principe vient éclairer la problématique à la lumière d'un rejet du rapatriement de 1982. Quant à notre proposition de compromis, publiée dans LE DEVOIR du 26 janvier («La guerre, yes sir!»), elle se situait dans le cadre constitutionnel actuel. Que l'on approuve personnellement ou non ce rapatriement, nous avons opté d'avancer des prémisses ou principes aptes à être reçus et étudiés dans le cadre du statu quo.

Par contre, si nos prémisses et propositions n'avaient été applicables maintenant, nous aurions précisé dans quel cadre elles s'inscrivent (indépendance, confédéralisme, États associés, etc.), un peu comme l'a fait le PQ avec le Rapport Blackburn. Étant donné qu'aucun réaménagement constitutionnel ou prise de position indépendantiste ne fut présenté dans le pacte de nos collègues, nous avons pris pour acquis qu'ils tiennent leurs principes comme applicables dans le contexte actuel. Examinons donc la faisabilité de cette déclaration solennelle de la primauté de l'ordre juridique québécois.

Avant de parler de primauté, il faut comprendre la nature particulière de cet ordre. Il existe un régime juridique québécois, qui découle de la Constitution du Canada, laquelle repose sur un régime fédéral composé de deux entités souveraines, fédérale et provinciale, habilitées à légiférer dans certaines sphères de compétence dont l'étanchéité est plus qu'imparfaite. En fait, à l'intérieur de la fédération canadienne, on ne peut séparer l'ordre juridique québécois de l'ordre canadien tout simplement parce qu'ils forment deux composantes d'une même entité. Il est donc problématique de parler de primauté puisque, sous le régime actuel, on ne peut les scinder, l'un faisant partie de l'autre.

Encore faut-il définir le concept même de primauté, lequel, pour devenir réalité, ne saurait se contenter d'une simple déclaration, aussi solennelle fut-elle. En fait, il faudrait extirper le droit canadien du droit québécois, et obtenir du reste du Canada un renversement complet de la hiérarchie constitutionnelle. Le résultat serait la création d'un ordre juridique québécois véritablement distinct incarnant l'autorité suprême à l'intérieur de notre territoire.

Nul besoin de préciser qu'un tel renversement est incompatible avec notre régime de type fédéral où toutes les législations sont assujetties à la Constitution du Canada, loi suprême du pays. La logique inhérente au principe de la primauté de nos auteurs, se rapproche plutôt du statut d'État associé, tandis que dans le cadre d'une indépendance complète, le problème de la primauté se réglerait de lui-même. Mais jusqu'à nouvel ordre, la Constitution du Canada, incluant les amendements de 1982 et la Charte fédérale, est indissociable de l'ordre juridique québécois. Pour toutes ces raisons, la primauté souhaitée ne saurait constituer une condition préalable à un pacte sur la langue applicable dans le contexte actuel.

Notons aussi qu'il n'existe pas au Canada de compétence exclusive en matière linguistique, pas plus que le Québec n'en aurait déjà eue. Et s'il est vrai qu'à ce chapitre, tel que l'affirment nos auteurs, rien ne fut abdiqué par ce dernier, c'est qu'il n'avait rien à abdiquer. Avant 1867, les compétences législatives du Québec, y compris en matière linguistique, étaient tributaires de ses différents statuts coloniaux. Quant à la Constitution de 1867, «la langue» ne se retrouve pas dans la division des pouvoirs, mais il fut établi depuis que chaque palier de gouvernement est habilité à légiférer en cette matière à l'intérieur de ses propres champs de compétence. C'est pourquoi, dans les faits, le gouvernement du Canada, tout comme ceux des provinces, ont tous compétence en matière de langue.

L'indépendance comme alternative

Afin d'obtenir une compétence véritablement exclusive, il n'existe d'autre alternative que l'indépendance, puisqu'aucun gouvernement fédéral n'acceptera de se priver du pouvoir de contrôler les questions afférentes à la langue dans ses sphères de juridiction, ses institutions et sa fonction publique.

Quant à la proposition voulant que dans le cas de l'affichage commercial, on utilise la clause dérogatoire fédérale dans le but de signifier un refus de l'ordre constitutionnel de 1982, il nous semble qu'un tel geste, comme en 1988, tendrait plutôt à le confirmer. D'ailleurs, comment peut-on se prévaloir d'une clause d'un contrat, sans du même coup se soumettre à ce même contrat? De toute façon, un recours à la clause fédérale n'aura aucun effet à moins d'être accompagné d'une dérogation à la Charte québécoise (ce que les auteurs ne peuvent sûrement pas promouvoir, à moins qu'ils ne considèrent celle-ci comme ayant été imposée «de l'extérieur»). S'ils n'ont pas recours à la clause québécoise, c'est qu'ils acceptent les décisions déjà rendues à ce sujet par nos Cours supérieure et d'appel.

Quoi qu'il en soit, le Québec ne peut fonctionner «hors la loi». Hormis l'indépendance ou un réaménagement majeur de l'ordre constitutionnel, il n'a d'autre choix que de respecter le statu quo. Dans un tel contexte, discuter de la justesse d'un recours à la clause dérogatoire fédérale à des fins symboliques en même temps que l'on respecte les jugements rendus par les cours, devient un jeu de l'esprit qui ne remet aucunement en cause un ordre constitutionnel dont cette clause fait justement partie. Par contre, si nos auteurs entendent refuser le statu quo sans pour autant opter pour l'indépendance, il serait intéressant qu'ils détaillent le type de réaménagement qu'ils considèrent nécessaire.

L'immigration francophone demeure une priorité

La politique québécoise s'inscrit toutefois dans une démarche d'ouverture sur le monde

DIANE PELLETIER-MEYLAND

Directrice des communications
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

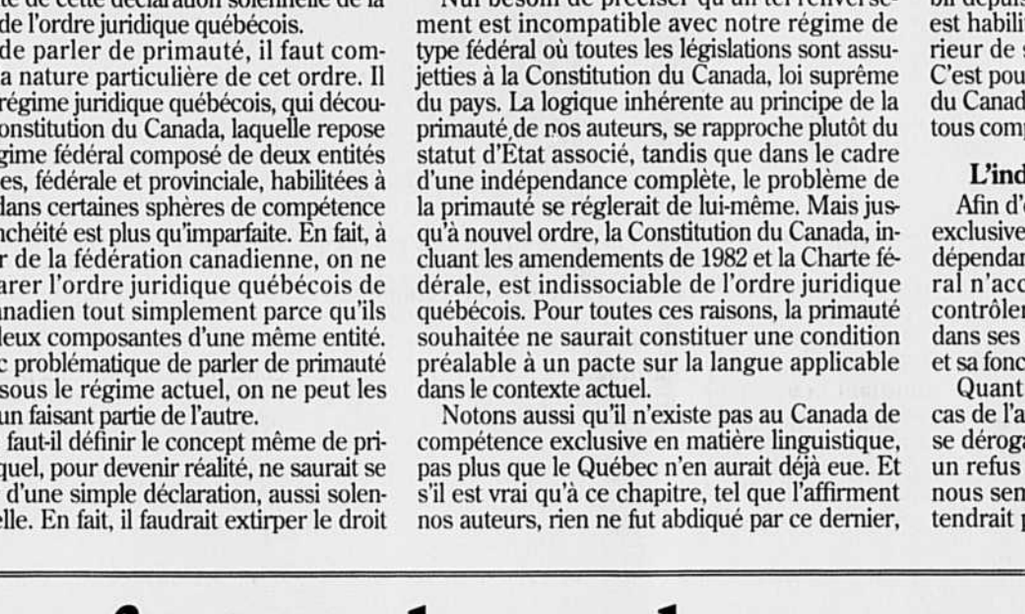

PHOTO ARCHIVES

Des affirmations erronées concernant l'immigration francophone circulent de façon épisodique. C'est pourquoi le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration juge important de rappeler ses orientations ainsi que les actions qu'il a menées dans ce domaine au cours des dernières années.

En décembre 1990, à l'occasion du dépôt de l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, le gouvernement du Québec a fait connaître sa vision et sa stratégie par rapport à l'ensemble des questions que pose le phénomène de l'immigration.

L'immigration a peut-être été considérée jadis comme un défi par des aventuriers ou comme une source de main-d'œuvre économique pour les pays d'accueil. Mais aujourd'hui, elle obéit à ses propres lois; ce sont désormais l'évolution économique mondiale et les transformations géopolitiques qui déclenchent et orientent les mouvements d'immigration.

Au lieu de subir passivement ce phénomène, le Québec a décidé d'être actif et d'associer l'immigration aux quatre grands défis auxquels son avenir est lié: le redressement démographique, la prospérité économique, la pérennité du fait français et l'ouverture sur le monde.

Fort du pouvoir exclusif de sélection des indépendants qu'il a rapatrié dans le cadre de l'Accord Gagnon-Tremblay/McDougall, signé en février 1991, le gouvernement s'est donné les moyens de la politique qu'il venait d'adopter.

Recrutement en France et en Belgique

Dans le cadre de la politique, la pérennité du fait français constitue un objectif majeur. Cet objectif est à l'origine des efforts du gouvernement pour favoriser la venue au Québec d'immigrants francophones. Rappelons que le Québec vise à atteindre une immigration francophone à 40 % d'ici 1995.

Sur l'ensemble des Services d'immigration que le Québec dirige à l'étranger, quatre postes desservent des bassins constitués d'une clientèle majoritairement francophone. Au cours de l'année 1992, 11 673 certificats de sélection ont été émis en faveur de candidats francophones dans les quatre principaux postes desservant cette clientèle : Paris - 5391; Bruxelles - 1202; Damas - 3788 et Rabat - 1292.

Ces résultats concrets découlent des objectifs que le gouvernement s'est fixés. En effet, dès le dépôt de l'énoncé de politique, le ministère a élaboré une stratégie en vue de maximiser ses efforts de recrutement de candidats immigrants francophones.

Les candidats francophones recherchés ne sont pas uniquement européens.

C'est ainsi qu'une stratégie visant particulièrement la France et la Belgique a d'abord été élaborée parce que ces pays représentent plus de 50 % de la population francophone mondiale et offrent ainsi les plus importants bassins de candidats potentiels. Cette stratégie a été mise en place dès 1991.

Le ministère a augmenté les effectifs qui travaillent au Service d'immigration de Paris. Il a également relogé les bureaux de ce service d'immigration pour les rendre plus accessibles et accueillants. Ces actions ont tôt fait de donner des résultats; en peu de temps les délais d'attente sont passés de six à deux mois et moins. Par ailleurs et contrairement à ce que certains affirment, le taux de refus se situe actuellement entre 5 et 10 %.

Mais l'octroi de ressources supplémentaires et le déménagement des bureaux n'auraient pas suffi seuls à produire l'effet escompté. Des efforts spéciaux ont été consentis pour tenir meilleur compte de l'adaptabilité d'immigrants francophones. Une stratégie de promotion fut aussi élaborée qui repose sur la concertation et la collaboration avec des organismes travaillant déjà sur le territoire français.

En avril 1992, la ministre Gagnon-Tremblay s'est elle-même rendue en France pour rencontrer les milieux d'affaires, les chambres de commerce et des représentants des régions de Lyon et de Toulouse. Elle leur a présenté la politique gouvernementale et a pu leur exprimer tout l'intérêt du Québec en matière d'immigration et d'intégration tout en brossant un tableau réaliste de la situation économique du Québec.

Parallèlement à l'effort déployé en France, le Service d'immigration de Bruxelles a élaboré sa propre campagne de promotion et de recrutement. Là comme à Paris, le nombre de certificats de sélection émis a connu un bond impressionnant, passant de 437 en 1991 à 1044 pour la seule année 1992. Comme en France, des séances d'information ont été mises sur pied.

Par ailleurs, comme on a pu le constater à la lecture des chiffres présentés au début de cet article, la source de provenance de l'immigration francophone n'est pas exclusivement française ni européenne. Un nombre important de certificats de sélection ont également été émis à Damas et à Rabat.

Démographie, développement et ouverture

Comme l'a souvent souligné la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, le Québec ne favorise pas seulement la venue sur son territoire de ressortissants étrangers pour assurer la pérennité du fait français mais bien pour poursuivre les trois autres objectifs d'accroissement démographique, de développement économique et d'ouverture qui expriment le caractère du développement qu'il poursuit.

L'immigration francophone recherchée n'est donc pas exclusivement européenne; il ne s'agit pas d'un programme de recrutement ethnique qui irait à l'encontre de la Charte des droits et libertés alors que cette charte exprime justement les valeurs de la société québécoise et sa préoccupation d'ouverture sur le monde.

Dans le climat de fragile reprise économique que nous connaissons, il apparaîtrait irresponsable de favoriser à tout prix la venue de francophones, d'où qu'ils viennent, sans considérer les autres objectifs de développement auxquels le gouvernement tient à associer l'immigration.

Il n'est donc pas question pour le Québec de recruter des francophones coûte que coûte. L'idée du contrat moral mise de l'avant par le gouvernement du Québec repose justement sur la reconnaissance que l'immigration doit être bénéfique à la fois au ressortissant étranger qui désire venir s'établir et à la société dans laquelle il vient s'insérer, chacun devant contribuer pour sa part à répondre aux attentes de l'autre.

Le prix que le gouvernement attache présentement aux qualités d'adaptabilité et d'intégration des candidats immigrants reflète la conscience qu'il a de la fragilité de l'équilibre économique que connaît présentement le Québec.

C'est pourquoi, tout en manifestant son intérêt à l'étranger pour les candidats potentiels les plus aptes à répondre à ses exigences et tout en favorisant le plus possible la venue d'immigrants francophones, le gouvernement du Québec vise à bien informer les candidats potentiels non seulement des beautés et intérêts du Québec, mais des problèmes qui font aussi partie de son paysage social et économique.

Toutes les actions évoquées ici démontrent bien la préoccupation véritable du Québec pour l'immigration francophone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : **à l'information générale et métropolitaine** : Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Diane Précourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Vear; Jacques Grenier et Jacques Nadeau *(photographes)*; **à l'information culturelle**: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay *(Livres)*; **à l'information économique** : Gérard Bérubé *(responsable)*, Robert Dutrisac, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; **à l'information internationale**: François Brousseau *(éditorialiste et responsable)*, Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Lévesque, Sylviane Tramier, Clément Trudel; **à l'information politique** : Josée Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lesage *(correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec)*, Michel Venne *(correspondant parlementaire à Québec)*, Chantal Hébert *(correspondante parlementaire à Ottawa)*; Serge Chapleau (caricaturiste); **à l'information sportive** : Yves d'Avignon; Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Babin, Rachel Duclos *(commis)*, Danielle Cantara, Marie-Claude Coupal, Christiane Vaillant *(clavistes)*, Marie-Hélène Alarie *(secrétaire à la rédaction)*, Isabelle Baril *(secrétaire à la direction)*. **LA DOCUMENTATION** Gilles Paré *(directeur)*; Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante *(Québec)*, Rachel Rochefort *(Ottawa)*. **LA PUBLICITÉ** Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, LiseMajor *(publicitaires)*; Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon *(maquettistes)*; Michèle Bouchard *(secrétaire)*; *Ghislaine Lafleur (réceptionniste)*. **L'ADMINISTRATION** Nicole Carmel *(coordinatrice des services comptables)*; Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault *(adjointe à l'administration)*, Raymonde Guay *(responsable du financement privé)*. **LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE** Christianne Benjamin *(directrice)*, Monique Corbeil *(adjointe)*, Nathalie Thabet *(responsable du marché institutionnel)*, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie *(superviseur aux promotions des abonnements)*, Louise Paquette. **LA PRODUCTION** Robert McDougall *(directeur des systèmes informatiques et de la production)*, Johanne Brunet, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Louis Simoneau. **LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS** Yves Williams *(superviseur)*, Manon Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Pierre Cotton, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Francine Morvan, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, Désirée Szucsany, Marc Vigneault.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

DÉLÉGUÉS *30% d'indécis*

SUITE DE LA PAGE 1

À cause de l'importance de leur nombre, il est actuellement impossible d'établir avec certitude si l'avance dont jouit toujours indéniablement Kim Campbell lui suffira pour l'emporter en un seul tour de scrutin.

Par contre, si une victoire rapide de la favorite de la course semble devenue moins probable au fil du dernier mois de campagne, le scénario qui verrait Jean Charest lui enlever la victoire demeure plus improbable encore. Pour y arriver, le ministre de l'Environnement devrait non seulement rallier à peu près tous les soi-disant indécis, mais également renverser la tendance qui favorise actuellement sa principale adversaire au sein du millier de délégués qui constituent l'establishment du Parti conservateur fédéral et qui vont automatiquement au congrès.

Car, en ce qui a trait aux appuis déclarés, Kim Campbell a fini en avance partout, exception faite du Québec. Dans sa propre province, Jean Charest arrive finalement en bout de piste avec une mince longueur d'avance sur sa collègue.

LA COURSE AU LEADERSHIP CONSERVATEUR

Mais, à l'inverse, la Colombie-Britannique est acquise à 90% à sa propre candidate. (Incidemment, contrairement à ce qui s'est passé dans quelques circonscriptions au Québec, le choix des militants s'est déroulé à peu près sans histoires et sans incidents dans le reste du Canada.)

Dans presque toutes les autres provinces canadiennes, le groupe des délégués qui n'affichent pas encore de préférence est second en importance derrière le bloc de ceux qui se sont déclarés pour Kim Campbell.

En Ontario, en particulier, plus d'un tiers des délégués refusent encore d'exprimer un choix. Aucun des trois candidats ontariens dans la course, les députés Patrick Boyer et Garth Turner et l'homme d'affaires John Long, n'y ont récolté d'appuis importants.

En Alberta, la province s'est surtout divisée entre Kim Campbell et le candidat local Jim Edwards. Mais même si ce dernier est définitivement promis à la troisième place de la course, il semble destiné à suivre de loin le peloton des deux meneurs.

Au Manitoba, en Saskatchewan et dans les Maritimes, le camp Campbell a fait le plein d'appuis déclarés. Son principal adversaire Jean Charest se présentera néanmoins au congrès avec des appuis dans toutes les régions du pays.

Aidé par sa position sur la défense des minorités linguistiques, il a notamment raflé bon nombre des circonscriptions où le vote francophone fait la différence, entre autres dans le nord de l'Ontario et dans la région de la capitale nationale où le camp Charest finit loin en avance devant Kim Campbell.

Selon des relevés effectués par La Presse Canadienne dans 250 des 295 circonscriptions fédérales, Mme Campbell disposerait de l'appui de 43% des délégués élus, contre 22% pour M. Charest et 4% pour M. Edwards. Au Québec, où les deux camps revendiquent une majorité de délégués, M. Charest l'emporterait par 52% contre 38% pour la ministre de la Défense.

Le nombre des indécis s'élèverait à 30% à travers le pays, et à quelque 10% au Québec.

En plus des 2655 délégués élus par les associations de comté, on compte environ 150 délégués élus par les clubs universitaires et les fédérations de femmes.

Les autres sont des délégués d'office, c'est-à-dire les sénateurs et les députés fédéraux et provinciaux conservateurs, les membres conservateurs du Conseil privé, les membres des exécutifs national et provinciaux, les anciens chefs et des représentants de différents comités du parti.

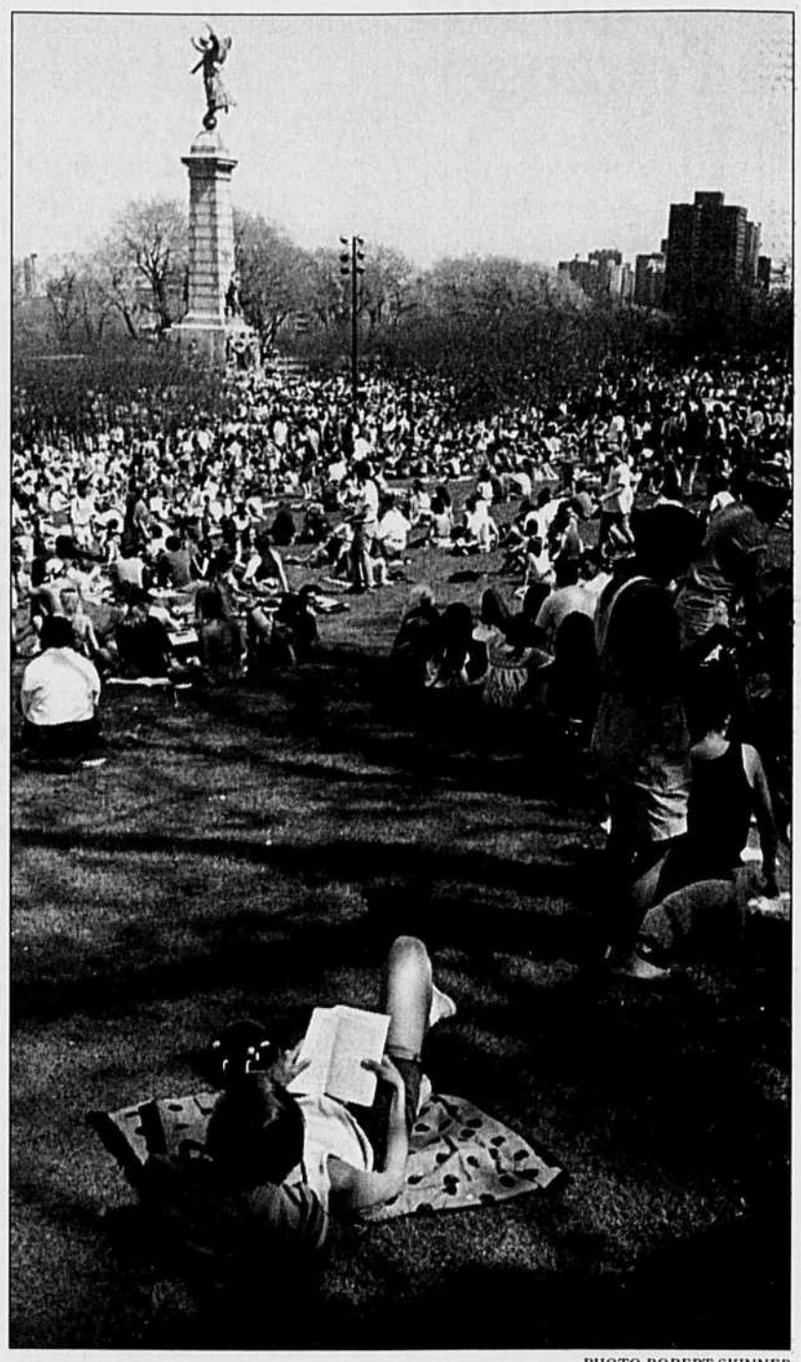

PHOTO ROBERT SKINNER

Il faisait vraiment trop beau pour travailler hier. Notre photographe a tout de même fait son devoir pour aller croquer au flanc du mont Royal cette scène de farniente, de lumière et de plaisir. Enfin l'été est revenu.

FRONT *Un signal*

SUITE DE LA PAGE 1

cri d'alarme: le réseau scolaire anglophone s'effrite, le nombre d'élèves inscrits à l'école anglaise ayant chuté de 57% en 15 ans.

Selon Mme Chambers, la communauté anglophone attendait, avec le projet de loi 86, un signal que l'on comprend l'importance du problème, que les anglophones ont une place, qu'ils ne sont pas «des restants de race».

Mais voilà que Claude Ryan, tout en reconnaissant l'ampleur du problème, juge qu'il n'est pas opportun de permettre aux immigrants de fréquenter l'école anglaise. La population n'y est pas favorable. Les Québécois continuent de penser que la fréquentation scolaire, bien plus que l'affichage, est un facteur essentiel d'intégration des immigrants à la société francophone.

Une étude réalisée pour le Conseil de la langue française par le sociologue de McGill Uli Locher le confirme. Tandis que les allophones qui fréquentent l'école française optent pour le français pour au moins une partie de leurs loisirs culturels, en particulier la lecture, ceux qui fréquentent l'école anglaise «sont en voie d'être assimilés par cet univers anglais. Leurs choix culturels ne semblent pas se distinguer de ceux des anglophones», écrit-il.

La communauté anglophone en convient. Mais la voilà qui craint non seulement pour son avenir mais pour la qualité de son réseau scolaire. Depuis 1970, 174 écoles anglaises ont fermé leurs portes au Québec, soit 34%. Il ne reste que 353 écoles anglaises au Québec, pour une communauté de 800 000 personnes, contre 402 écoles françaises en Ontario, pour une communauté de 500 000 âmes, argue le président du groupe Alliance-Québec, Robert Keaton.

Vrai. Mais le Conseil de la langue française note que «la législation linguistique n'explique guère que la moitié, environ, de la diminution de l'effectif scolaire anglophone et que d'autres facteurs ont aussi joué un rôle important, notamment la dénatalité et, surtout, l'émigration».

Une étude du ministère de l'Éducation citée par le conseil montre que la moitié de la baisse de la clientèle est due aux facteurs démographiques.

Or le nombre de naissances a progressé de 11% de 1987 (7063) à 1991 (7845). Le CLF fait valoir également que le rapport Chambers lui-même prévoit une hausse de 9% d'ici 1995 de l'inscription dans les écoles primaires de langue anglaise. L'inscription à l'école secondaire devant recommencer à croître en 1998.

Mme Chambers rétorque que si la natalité augmente, ce n'est pas assez pour assurer le renouvellement des générations. Elle ajoute que les prévisions à la hausse des inscriptions ne semblent pas se matérialiser.

Pour l'année scolaire en cours, sur l'île de Montréal, le nombre d'inscriptions d'élèves francophones a augmenté de 1519 par rapport à l'année précédente. Tandis que l'école anglaise a subi un recul de 650 individus. À la grandeur du Québec, entre 1988-89 et 1992-93, la clientèle des écoles françaises a augmenté de 1,2%, celle des écoles anglaises a diminué de 3,4%. M. Ryan a préféré consolider, faciliter l'administration des régimes d'exceptions que prévoit déjà la loi 101 pour les enfants d'immigrants en séjour temporaire, en difficulté d'apprentissage ou pour des raisons humanitaires.

Le père de la loi 101, Camille Laurin, se plaignait hier à Montréal que le projet de loi 86 «élargisse la portée de ces mécanismes de détournement». Il parle «d'exceptions qui sont difficilement acceptables». Elles existaient pourtant sous le gouvernement Lévesque.

M. Laurin référait au fait que certains immigrants se sont servis au fil des ans des mécanismes d'exception pour faire confirmer leur admissibilité à l'école anglaise à vie, pour eux-mêmes, leurs frères et soeurs et leurs descendants.

Depuis l'adoption de la loi 101 en 1977, 3975 élèves ont profité de ce stratagème, dont 570 en 1992 et 650 en 1991. On parle de 1% à peine des 450 000 élèves inscrits à l'école anglaise depuis 1977, selon des chiffres obtenus grâce à la loi d'accès à l'information au ministère de l'Éducation par LE DEVOIR depuis quatre ans.

De ce nombre, la majeure partie sont enfants d'immigrants qui, à leur arrivée, se disaient en séjour temporaire, mais qui se sont finalement établis au Québec. Un immigrant en séjour temporaire, pour travail ou études, a le droit de faire inscrire son enfant à l'école anglaise pour cinq ans. Après trois ans, il demande la citoyenneté canadienne et invoque la clause Canada.

L'ex-ministre de l'Éducation, Michel Pagé, a resserré la procédure de reconnaissance des séjours temporaires en 1991 de sorte que le nombre d'enfants inscrits à l'école anglaise en vertu de cette exception a chuté du quart entre 1991 et 1992 (de 890 à 687).

Mais ces exceptions ne sauveront pas le réseau anglophone. M. Keaton affirme que d'admettre les enfants d'immigrants ayant reçu leur éducation en anglais dans leur pays ferait bondir de 10% la clientèle anglophone, mais n'affecterait à la baisse celle des écoles françaises d'à peine 1%, chiffre contesté au ministère de l'Immigration.

La ministre Monique Gagnon-Tremblay s'oppose d'ailleurs à ce genre d'ouverture: ce serait créer deux classes d'immigrants et enverrait à l'étranger un message confus quant au désir des Québécois d'intégrer les immigrants en français.

La chancelière de McGill croit qu'il faut envoyer un autre message à l'étranger, entre autres auprès des personnes «dont nous avons besoin», ces chercheurs de pointe, ces investisseurs anglophones «et qui demeureront anglophones même s'ils immigrent au Québec», que leurs enfants pourront fréquenter l'école dans leur langue maternelle.

Mme Chambers trouve au moins une raison de se réjouir dans le projet de loi 86: l'assouplissement du régime pédagogique qui permettra à des élèves francophones de faire en anglais l'apprentissage de diverses matières, dans des classes d'immersion, par exemple. Ces classes d'immersion pourront être données dans des écoles anglaises sous-utilisées.

Elle estime que cette mesure changera la perception qu'ont les francophones de l'école anglaise. Il la verront non plus «comme un privilège aux anglophones ou une menace, mais comme une ressource qui leur est utile».

S'agit-il d'un premier pas vers l'ouverture ?

Une saine alimentation fait aussi partie de la prévention

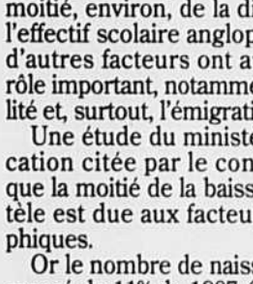

Fondation québécoise du cancer

Montréal (514) 527-2194
Québec (418) 681-9989
Estrie (819) 822-2125
1-800-363-0063

BOSNIE *Expulsions*

SUITE DE LA PAGE 1

«une grande attaque croate».

Les affrontements entre Croates et Musulmans dans le centre et le sud-ouest de la Bosnie n'ont pas cessé en dépit d'un cessez-le-feu conclu voici deux semaines.

«Nous avons observé que des femmes et des enfants étaient amenés en rangs au stade de football par le HVO. Les hommes ont été séparés des femmes et des enfants et emmenés en autobus; ils sont détenus dans un complexe à l'extérieur de la ville», a déclaré à Sarajevo Barry Frewer, porte-parole de la FORPRONU.

Un porte-parole du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) a dit que des habitants musulmans de Mostar, joints par téléphone, avaient confirmé ces déplacements de population.

La radio bosniaque a rapporté à Sarajevo que les Croates expulsaient aussi des familles musulmanes de villages aux alentours de Mostar. «Les arrestations et l'expulsion de familles de leurs foyers séculaires témoignent d'une nouvelle décision de génocide prise par la Communauté croate d'Herceg-Bosna», a-t-elle expliqué. Elle a ajouté que des unités croates bombardaient des communautés musulmanes dans la vallée de la Neretva, au nord-est de Mostar.

L'alliance théorique entre Croates et Musulmans s'est fissurée dès l'année dernière quand les Croates ont proclamé, sans demander leur avis aux Musulmans, une république d'Herceg-Bosna dans les enclaves du centre et du sud-ouest de la Bosnie qu'ils contrôlent.

Deux pelotons de casques bleus espagnols ont dû se retirer de Mostar et se sont postés en observation dans les collines entourant la ville. Sefer Halilovic, commandant en chef de l'armée bosniaque, a pris le chemin de Mostar pour rencontrer le chef des forces croates de Bosnie, Milivoj Petkovic.

À Zvornik, le «parlement» serbo-bosniaque a décidé que le référendum des 15 et 16 mai sur le plan de paix Vance-Owen comporterait également une question sur la «Grande Serbie». Il sera demandé aux électeurs si leur république auto-proclamée a le droit de s'unir à la Serbie proprement dite et aux enclaves serbes de Croatie.

À Belgrade, Radovan Karadzic, chef des Serbes de Bosnie, a souhaité une rencontre entre des chefs d'État, Bill Clinton notamment, et une délégation serbo-bosniaque où celle-ci expliquerait pourquoi le «parlement» serbo-bosniaque a rejeté le plan de paix.

À Sarajevo, le président bosniaque Alija Izetbegovic, a estimé que ce plan était la seule solution réaliste pour mettre fin à la guerre mais qu'il faudrait peut-être employer la force, en l'occurrence des raids aériens, pour faire signer les Serbes.

«Si nous devions choisir entre l'intervention militaire et les casques bleus, nous prendrions l'intervention militaire», a-t-il dit.

À Londres, le médiateur européen David Owen a jugé que des interventions aériennes ne suffiraient pas à mettre fin à la guerre si le cessez-le-feu conclu samedi ne tenait pas.

DEJEAN *Un cas symbolique*

SUITE DE LA PAGE 1

Cela explique pourquoi le Vatican est le seul à avoir reconnu le régime issu du coup d'État en Haïti, et pourquoi, selon M. Dejean, les États-Unis n'ont pas désarmé après l'élection d'Aristide. «Le dossier Haïti éclate de toutes parts. On voit très bien aujourd'hui l'implication de l'administration américaine précédente dans le coup d'État. (...) On voit bien qu'il y a eu 12 ans de politique de la CIA en Haïti.»

De Duvalier père à Duvalier fils, des éphémères régimes militaires qui ont suivi, du coup d'État manqué à la veille de l'assermentation du président Aristide en février 1991, «c'est toute l'histoire de la politique américaine en Haïti», affirme Paul Dejean.

Pourquoi un tel acharnement contre Haïti? «Parce que le cas d'Haïti est symbolique. D'abord parce que depuis son indépendance, Haïti a constitué le mauvais exemple, l'inacceptable: qu'un peuple d'esclaves puisse mettre l'armée napoléonienne en déroute et tenir tête au pouvoir colonial.»

Ensuite, Haïti a toujours résisté au modèle culturel et politique américain. «C'est cette impossibilité de gérer la déviance congénitale du peuple haïtien par rapport à la politique conçue et mise en oeuvre par les États-Unis qui nous a valu ce coup d'État.»

L'enlisement des négociations visant à restaurer la démocratie en Haïti, même après le changement de gouvernement aux États-Unis et les promesses de Bill Clinton de favoriser le retour du président Aristide, montre, selon M. Dejean, que le président américain n'a pas encore réussi à se débarrasser complètement de la «politicaillerie» et la ligne politique qui prévalait vis-à-vis d'Haïti sous ses prédécesseurs républicains.

Paul Dejean

Haïti : alerte, on tue !

CIDIHCA

Un autre facteur important de paralysie est affaire de gros sous.

«L'argent qui se fait en ce moment en Haïti, par la contrebande et le trafic de la drogue est favorable à la perpétuation du coup d'État. C'est pourquoi les États-Unis ne détestent pas avoir un territoire où on peut se permettre ce trafic de la drogue, dont les retombées les déchargent en grande partie du fardeau d'avoir à payer les militaires et leurs comparses.»

Danger à la tonne

Ottawa (PC) — Un rapport fédéral indique que chaque année des millions de tonnes de déchets dangereux sont déversées dans l'environnement, sans aucun traitement, entraînant d'importantes perturbations écologiques.

On a dénombré environ un millier de sites contaminés par des déchets dangereux à travers le pays, et d'autres sont encore inconnus, selon l'étude menée pour le compte de la Bibliothèque du parlement, à Ottawa.

Le Canada produit chaque année pas moins de huit millions de tonnes de déchets dangereux, révèle l'auteur de l'étude, Stéphanie Meakin, une experte-conseil scientifique.

«Nous produisons plus de déchets dangereux que ce que nous sommes en mesure d'éliminer, explique-t-elle, avec pour conséquence que les déchets non traités s'accumulent dans des entrepôts en quantités croissantes.

«Ce qui constitue notre principal problème, poursuit-elle, c'est le manque d'équipement apte à traiter et éliminer ces déchets. La société en général et l'industrie ont été trop lentes à reconnaître les besoins en ce domaine.»

RECTEURS *Oui aux sessions d'accueil*

SUITE DE LA PAGE 1

Laval, M. Michel Gervais, souligne avec satisfaction les mesures qui favoriseront la réussite, comme le rehaussement des seuils d'admissibilité au cégep.

Comme la plupart des organismes intéressés, la CREPUQ applaudit à l'instauration de sessions d'accueil et d'intégration, qui faciliteront la transition pour les jeunes du secondaire qui en ont besoin.

Les recteurs d'universités se réjouissent aussi du volet de la réforme portant sur l'évaluation.

D'abord, chaque collège devra adopter une politique d'évaluation des apprentissages et des programmes d'études. Ainsi, «l'obstacle majeur à la réalisation d'une formation collégiale de qualité, soit l'absence de mécanismes rigoureux d'évaluation, sera enfin levé», relève avec contentement la Conférence des recteurs.

Ensuite, une Commission d'évaluation de l'enseignement collégial verra à évaluer ces politiques de chaque collège, ainsi que leur application.

La réforme de l'enseignement collégial a été contestée par les étudiants de cégep, les professeurs de philosophie et d'éducation physique, entre autres, et pour divers motifs.

Les étudiants s'en prennent particulièrement à l'instauration de «frais accélérateurs» visant ceux qui cumulent un trop grand nombre d'échecs dans leurs cours. Les étudiants qui ont plus de cinq échecs au secteur général et sept au secteur professionnel devront débourser des frais d'environ 50$.

En présentant sa réforme, la ministre Lucienne Robillard avait justifié l'implantation de ces frais par le fait qu'ils devaient servir à «favoriser la responsabilisation des étudiants face à leurs études». Les frais devaient également accroître «l'efficience du système d'enseignement collégial», avait-elle dit.

Les enseignants, eux, ont dénoncé la diminution du nombre de cours obligatoires en philosophie et en éducation physique, qui entraînera des mises à pied et des mises en disponibilité.

Par ailleurs, l'Association des collèges privés, qui comparaîtra mardi en commission parlementaire, s'est dite insatisfaite à l'égard du soi-disant «renouveau» de l'enseignement collégial proposée par Mme Robillard.

Le président de l'Association, Benoît Lauzière, s'interroge sur la «pièce maîtresse» de la réforme, qui, soutient-il, n'équivaudrait qu'à un déplacement de quelques «unités» d'un bloc à l'autre, «des unités qui sont des coquilles vides à l'heure actuelle: deux de moins en philosophie, une de moins en éducation physique, deux de moins dans le bloc des cours complémentaires, quatre de plus en langue seconde et une unité et un tiers de plus en langue d'enseignement et en littérature.»

M. Lauzière a ajouté que, si la réforme devient réalité, «pour plus de la moitié des cours de formation générale, laquelle constitue le coeur de la mission propre de ce niveau et de chacun des collèges, le ministre déterminera non seulement les objectifs et les standards, mais même chacune des activités d'apprentissage. De plus, il y aura moins de cours complémentaires et plus de contraintes dans ce qui restera de possible.»

Pourtant, note-t-il, Mme Robillard avait bien précisé que le rôle du ministère allait être renforcé en termes d'objectifs et de standards, mais que l'autonomie de chacun des collèges dans le choix des moyens serait accrue.

«Le discours flatteur sur le caractère préuniversitaire de l'enseignement collégial se termine ainsi par la secondarisation évidente de ce niveau d'enseignement», a dit M. Lauzière.

DROGUES..., PAS BESOIN!

Santé et Services sociaux Québec